



AMAD

Agence Marocaine Antidopage

الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات

+٠١٥٠٥٦٦ +٠٤٧٥٤٣٤٣٦٦ | ٤٣٤٣٤٣٤٣ | ٤٣٤٣٤٣٤٣

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022



صَاحِبُ جَلَالَةِ الْمَلِكِ مُحَمَّدِ السَّيَّادِ بْنِ نَصْرِهِ اللهُ

SOMMAIRE

Mot de la présidente	06
<hr/>	
01 Faits marquants	07
1 - Inauguration de l'Agence Marocaine Antidopage	08
2 - Questionnaire de l'AMA sur la conformité au Code	11
<hr/>	
02 Éducation et sensibilisation	13
1 - Une démarche partenariale avec le milieu scolaire et universitaire	14
2 - Public cible	15
3 - Activités d'éducation et de sensibilisation	15
4 - Les moyens et méthodes exploités	30
<hr/>	
03 Contrôle et enquêtes	39
1 - Plan de répartition des contrôles (PRC)	40
2 - Opérations de contrôle proprement dites	41
3 - Données des contrôles nationaux	41
4 - Analyses spécifiques	44
5 - Prélèvements réalisés pour le compte de tiers	46
6 - Autorisations à usage thérapeutique	47
7 - Gestion des résultats	48
<hr/>	
04 Formation	51
<hr/>	
05 Coopération et partenariats	56
<hr/>	
06 Organisation & participation aux séminaires et événements nationaux	62
<hr/>	
07 Organisation & participation aux rencontres internationales	82
<hr/>	
08 Ils ont parlé de nous	88
<hr/>	
09 Budget 2022	94
<hr/>	
10 Glossaire	96



Madame ABOUALI Fatima

C'est avec un immense honneur et une profonde détermination que je vous présente le rapport annuel d'activité de l'Agence Marocaine Antidopage pour l'année 2022. Au cours de cette période, notre agence a poursuivi sa mission inébranlable de promouvoir l'intégrité et l'éthique dans le sport, en luttant activement contre le fléau du dopage.

Ce rapport reflète notre engagement continu envers l'excellence, la transparence et la justice sportive. Nous avons travaillé sans relâche pour renforcer les mécanismes de contrôle, sensibiliser les athlètes, et collaborer avec les instances nationales et internationales afin de préserver l'esprit authentique de la compétition sportive.

Les défis rencontrés au cours de cette année ont été nombreux, mais notre détermination pour assurer un sport propre et équitable n'a jamais vacillé. Nous avons mis en œuvre des initiatives novatrices, renforcé nos partenariats stratégiques, et œuvré pour renforcer la confiance des acteurs du sport envers notre agence.

À travers ce rapport, nous partageons avec vous les réalisations, les progrès significatifs, mais également les leçons apprises qui guideront nos actions futures. Nous espérons que ce document vous immergera dans le travail acharné et la passion de toute notre équipe, et qu'il constituera une source d'inspiration pour les générations futures.

Au cours de l'année 2022, le développement de partenariats stratégiques a été intégré dans notre mission globale. Ces partenariats ont favorisé une approche collaborative, soulignant notre engagement envers une lutte antidopage inclusive et concertée. Ainsi l'établissement de collaborations fructueuses a été un pilier central de nos activités, complémentaire aux domaines du contrôle, de l'éducation et de la recherche.

Les partenariats avec des organismes de contrôle et des laboratoires spécialisés ont permis d'optimiser l'efficacité de nos opérations et d'élaborer des politiques transparentes et responsables, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes.

Les alliances avec des organisations sportives, des institutions éducatives, et des médias ont permis d'étendre la portée de nos programmes éducatifs. Ces partenariats ont favorisé la diffusion d'informations cruciales sur les risques du dopage, atteignant ainsi un public plus large et diversifié.

Les collaborations avec des chercheurs au niveau national ont enrichi nos initiatives de recherche. Ces partenariats ont favorisé l'échange d'expertise, permettant à l'agence de rester à la pointe des avancées scientifiques dans le domaine.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers chaque membre de l'Agence Marocaine Antidopage, ainsi qu'à nos partenaires, pour leur engagement indéfectible dans la préservation de l'intégrité du sport au Maroc. Ensemble, nous continuons à bâtir un avenir où le fair-play et la loyauté règnent en maîtres, propulsant ainsi notre nation vers de nouveaux sommets d'excellence sportive.

Dr ABOUALI Fatima

Présidente de l'Agence Marocaine Antidopage



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

1- INAUGURATION DU SIÈGE DE L'AGENCE MAROCAINE ANTIDOPAGE

L'inauguration du siège de l'Agence Marocaine Antidopage a été précédée le mercredi 12 octobre 2022 par une conférence annonciatrice de l'événement où la présidente de l'Agence a souligné les grandes lignes de cet événement, et où il a également annoncé l'organisation en parallèle de l'inauguration d'un séminaire international organisé en collaboration avec la Marocaine des Journalistes Sportifs sous le thème " L'AMAD au service des sportifs ".



L'AMAD a pu réunir plus de 120 participants marocains et internationaux, pour célébrer cet événement, dont M. Youssef BELQASMI, Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale du Préscolaire et des Sports (MENPS), M. Mohammed EL GHACHI, président de l'Université Mohammed V de Rabat, M. Bouimid BELAID, doyen des journalistes sportifs, M. Yahia BOUYAHYAOUI, président de la Marocaine des Journalistes Sportifs, M. Swigelaar RODNEY, directeur du bureau Africain de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), M. Michael ASK, responsable senior des relations internationales de l'Agence de contrôle internationale (ITA), représentants de l'Organisation Régionale Antidopage Afrique du Nord, représentant de l'Agence Tunisienne Antidopage, ainsi que les représentants de différents départements ministériels, dont le Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Santé et de la Protection sociale, le Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, le Ministère Public, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'innovation, les organismes de sécurité et de régulation dont la Gendarmerie Royale, la Direction Générale de la Sûreté Nationale, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, l'Office National de Sécurité Sanitaire

des produits Alimentaires, l'Ordre National des Médecins, le Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc, les universités dont l'Université Mohamed V-Rabat, l'Université Ibn Tofail-Kénitra et l'Université Hassan Premier-Settat et le mouvement sportif représenté par le Comité National Olympique Marocain et des représentants des Sportifs, les Sociétés Savantes et Associations dont la Société Marocaine de Toxicologie Clinique et Analytique, l'Association Marocaine des Journalistes Sportifs, l'Association Marocaine des journalistes sans frontières et la presse écrite, audio-visuelle et électronique (la MAP, l'Opinion, l'Afrique Monde Arabe, la SNRT, 2M, Al Aoula, Media International, Arriyadia TV, Beinsport, Télé Maroc/Web, Al Watan Al Arabi, Wiam Press, Sport 7, 9 TV, Al Kass TV, Radio Mars, Maghreb News, Rissalat Al Oumma, CAP 24 TV, Télé Maroc, Al Massae, Al Massae Aryadi, MSport, Bila Koyoud, Riyada24).



Le 19 octobre 2022 a connu l'inauguration officielle du siège de l'Agence, pour célébrer cet évènement, l'Agence a aménagé ses locaux et a mis sur place un chapiteau où s'est déroulée la cérémonie.



Cette cérémonie fut l'occasion pour l'Agence de conforter son rôle de régulateur national en matière d'antidopage et de se positionner parmi ses homologues internationaux. Dans une approche de plus en plus partenariale avec les athlètes et le mouvement sportif, elle entend également promouvoir davantage la culture du sport propre en formant ses publics aux valeurs d'intégrité, de respect et de protection de la santé, ainsi qu'aux règles antidopage.



Inauguration officielle
du siège de l'Agence
Marocaine Antidopage
par

**Mme la Présidente
de l'Agence**

**M. le Secrétaire
Général du Ministère
de l'Education
Nationale, du Préscolaire
et des Sports**



**Mot d'ouverture
et de bienvenue de
Madame la Présidente
de l'Agence Marocaine
Antidopage**



**Mot de Monsieur
le Secrétaire Général
du Ministère de
l'Education nationale,
du Préscolaire et
des Sports**



2- QUESTIONNAIRE DE L'AMA SUR LA CONFORMITÉ AU CODE

Ce questionnaire est un programme conçu par l'AMA, en collaboration avec des partenaires, pour évaluer la conformité des signataires aux exigences du Code et des Standards internationaux. Via ce questionnaire, l'AMA demande aux signataires de s'auto-évaluer en répondant à une série de questions et de fournir des informations et des données portant sur :

- ❖ L'utilisation du système ADAMS ;
- ❖ Le budget antidopage ;
- ❖ Les contrôles et enquêtes ;
- ❖ Gestion des résultats ;
- ❖ Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) ;
- ❖ Programmes d'éducation ;
- ❖ La confidentialité des données ;
- ❖ Informations sur l'organisation antidopage.

Dans ce contexte, l'AMAD a reçu le Questionnaire de Conformité au Code le 24 mai 2022 avec un plan de mesures correctives, il a porté sur :

- ❖ 8 mesures correctives sur les facteurs critiques avec un délai de réponse de 3 mois ;
- ❖ 11 mesures correctives relatives aux facteurs haute priorité avec un délai de réponse de 6 mois ;
- ❖ 10 mesures correctives se rapportant aux facteurs dits Général avec un délai de réponse de 9 mois.

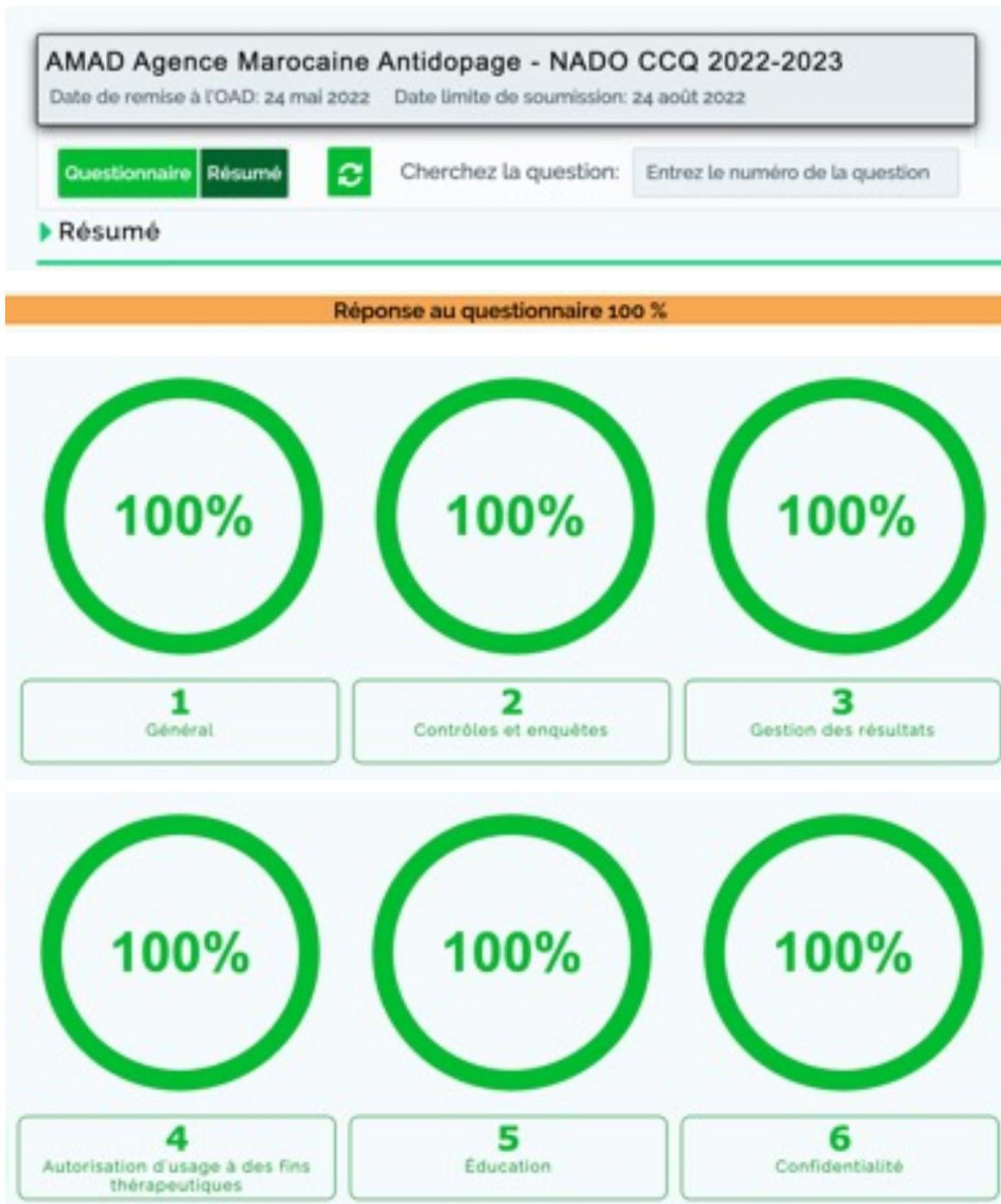


Plan de mesures correctives (PMC)

Questionnaire	NADO CCQ 2022-2023
Organisation	AMAD - Agence Marocaine Antidopage
RMC soumis le	09 sept. 2022 14:30 GMT par AMA
Dernière mise à jour le	24 oct. 2023 14:54 GMT par AMA

- Les facteurs **Critique** du programme demandent la mise en oeuvre d'ici **3 mois** après la réception du Rapport de mesures correctives de l'AMA: **08 mesures correctives** avec **ÉCHÉANCE** 09 déc. 2022
- Les facteurs **Haute priorité** du programme demandent la mise en oeuvre d'ici **6 mois** après la réception du Rapport de mesures correctives de l'AMA: **11 mesures correctives** avec **ÉCHÉANCE** 09 mars 2023
- Les facteurs **Général** du programme demandent la mise en oeuvre d'ici **9 mois** après la réception du Rapport de mesures correctives de l'AMA: **10 mesures correctives** avec **ÉCHÉANCE** 09 juin 2023

L'Agence a pu renseigner le questionnaire sur la conformité au Code se rapportant aux activités opérationnelles de l'AMAD dans les délais et il est illustré ci-après le pourcentage d'accomplissement des différentes rubriques du questionnaire qui sont toutes à 100%. Par cette étape l'Agence a accompli une avancée importante depuis sa création le 13 janvier 2021, qui est celle d'être conforme au Code mondial 2021.



EDUCATION ET SENSIBILISATION



**DIS NON!
AU DOPAGE**
En partenariat avec ANA

L'Agence Marocaine Antidopage, autorité nationale chargée d'élaborer un programme national d'éducation contre le dopage destiné en particulier aux sportifs de niveaux national et international, aux membres du personnel d'encadrement de ces sportifs aux enfants scolarisés ou pratiquant le sport, mais également au grand public.

L'année 2021 a permis à l'Agence de poser de précieux jalons en faveur de la diffusion d'une culture du sport propre, à commencer par la formation des premiers éducateurs antidopage. Dans ce domaine, la stratégie de l'Agence repose sur ce programme annuel d'éducation, en soulignant la vocation de l'Agence de prévenir les comportements dopants par une éducation suffisante du monde sportif avant de procéder aux opérations de contrôle et aux sanctions.

En vertu du Code mondial antidopage (CMA) et du Standard international pour l'éducation (SIE) de l'Agence mondiale antidopage (AMA), l'Agence définit un plan d'éducation annuel pour les sportifs, leur personnel d'encadrement et toute personne susceptible de les accompagner, de les assister ou de travailler avec eux. À ce titre, elle collabore avec tous les acteurs du sport pour mettre en place les conditions opérationnelles en vue d'une meilleure efficacité des actions de prévention et de formation.

1- Une démarche partenariale avec le milieu scolaire et universitaire

En 2022 l'Agence a établi des partenariats avec différentes typologies d'acteurs telles que les fédérations sportives, les universités, les médias, associations et académies sportives pouvant être de véritables opportunités pour le développement de ses activités d'éducation et sensibilisation.

Ainsi, et en complément des actions en direction de ces publics prioritaires, l'Agence a pu mener des actions, plus ponctuelles, avec les enfants scolarisés et les universitaires, par le biais d'organisation des séminaires, des rencontres et des stands d'éducation et de sensibilisation lors des championnats sportives scolaires ou lors de manifestations scientifiques tels des congrès nationaux et internationaux ou encore des journées scientifiques.

L'AMAD a pu également développer un certain nombre d'activités de sensibilisation et d'éducation en collaborant avec différents acteurs en 2022 tels que le CNOM, les Fédérations Royales Marocaines Sportives, les Universités, la Marocaine des Journalistes Sportifs.

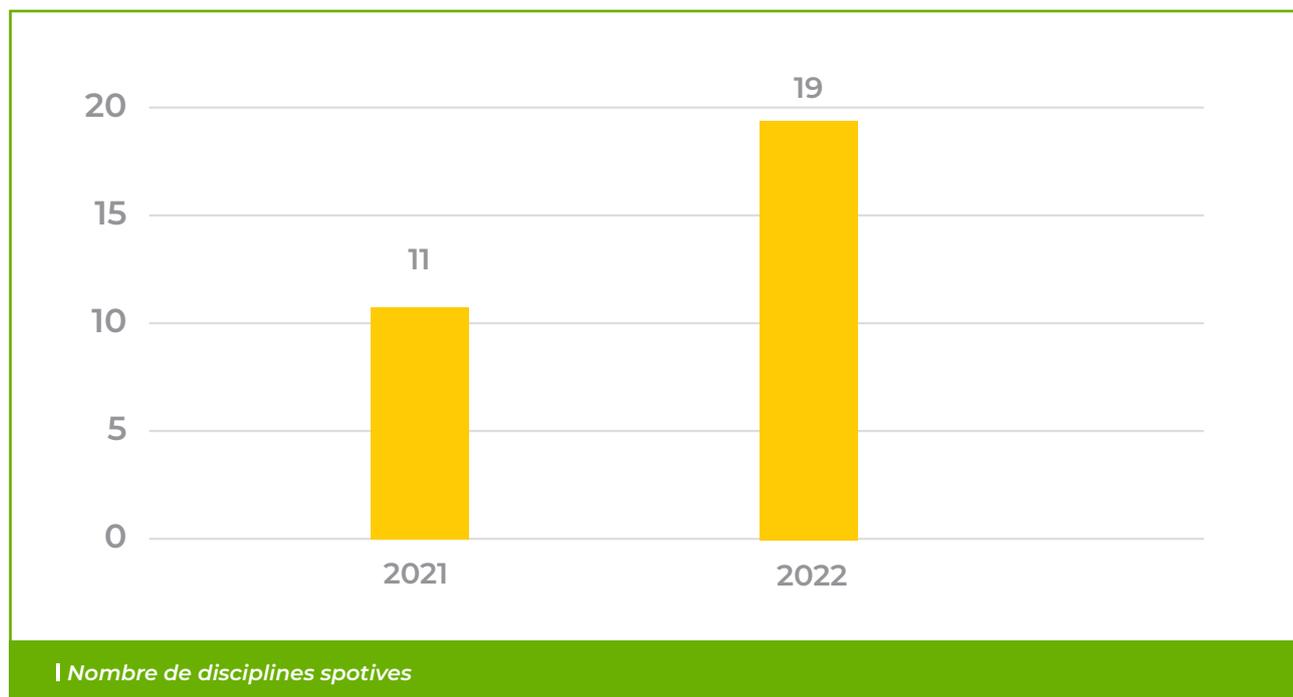
2- Public cible

Les principaux groupes cibles pour l'éducation en 2022 ont été :

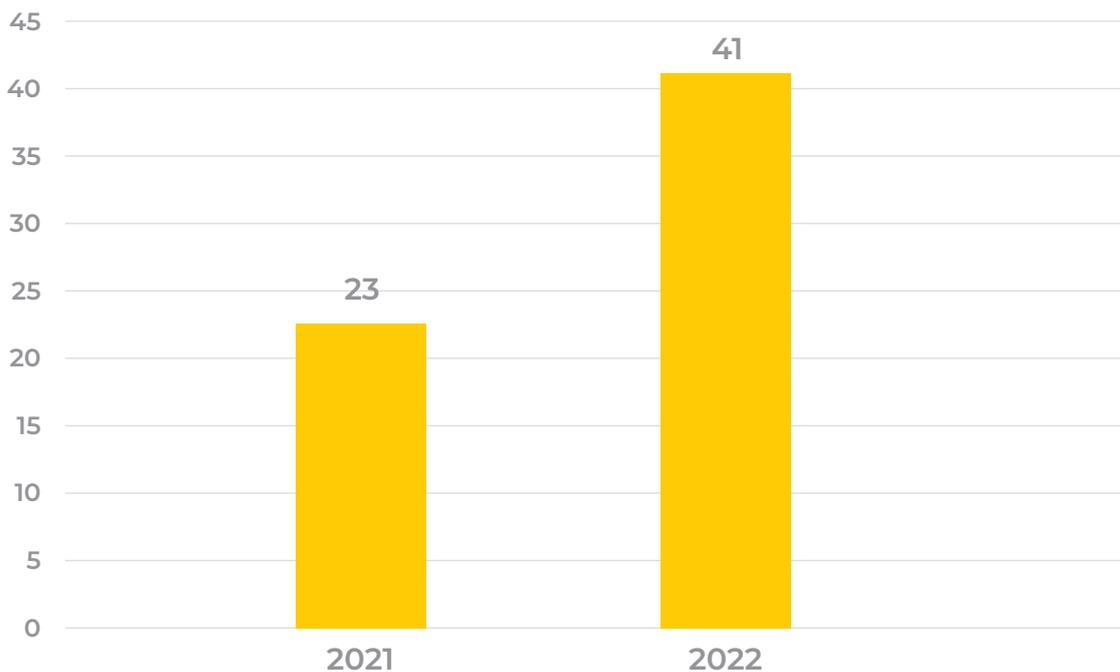
- ◆ Les sportifs de niveau international ;
- ◆ Les sportifs de niveau national ;
- ◆ Le groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ;
- ◆ Le personnel d'encadrement sportif ;
- ◆ Les universitaires ;
- ◆ Les jeunes sportifs /Les jeunes talents ;
- ◆ Les enfants /scolaires ;
- ◆ Les Media / journalistes.

3- Activités d'éducation et de sensibilisation

Pour la réalisation du programme d'éducation pour l'année 2022, l'AMAD a dû collaborer avec 19 disciplines sportives comparé à 11 en 2021 soit une évolution de plus de 72% en matière de partenaires pour la réussite de ce programme.



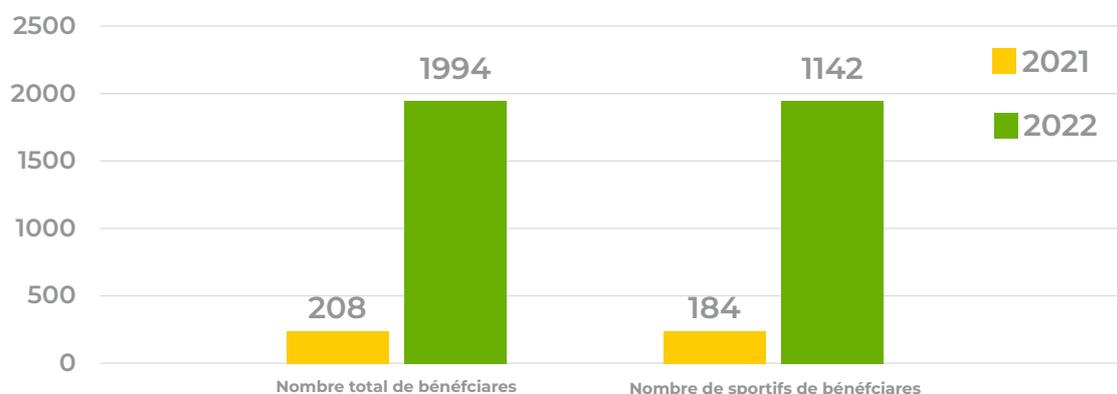
La même tendance positive a été notée pour le nombre d'activités d'éducation et de sensibilisation organisées. Ainsi, 41 activités ont pu être organisées en 2022 comparé à 23 en 2021, soit une évolution de plus de 78%.



| Comparaison des activités d'éducation et de sensibilisation

Par conséquent, Le nombre de personnes (Sportifs et autres) ayant bénéficié d'au moins une séance d'éducation ou de sensibilisation a considérablement augmenté passant de 208 personnes en 2021 à 1994 en 2022, ce qui représente plus de 9,5 fois le nombre de bénéficiaires.

Il faut signaler également, le nombre de sportifs bénéficiaires qui est passé de 184 en 2021 à 1142 en 2022 soit plus de 6 fois.



| Evolution du nombre total de bénéficiaires et du nombre de sportifs bénéficiaires

Par ailleurs, il est à noter que 2,3% (46 personnes) de l'ensemble des bénéficiaires des activités d'éducation ont suivi des séances de certification ADEL; vu que ces séances ADEL nécessitent un grand effort et une attention particulière de la part des éducateurs de l'AMAD, et considérant que chaque sportif nécessite un accompagnement personnalisé et adapté, les 46 personnes en question tous affiliées à la Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme (41 sportifs et 5 Personnels d'Encadrement Sportif) ont été assistés dans ce sens en leurs affectant un éducateur par personne pour finaliser le module aboutissant à la certification ADEL avec une moyenne de deux heures de travail.

De même que 3 grandes activités ont été organisées au profit des étudiants universitaires lors de congrès ou de journées scientifiques nationaux ou internationaux.

Nombre d'activités par discipline sportive

Discipline	Nombre d'activités
Athlétisme	20
Handisport (athlétisme, cécifoot, basketball, football, volleyball...)	8
Football	3
Judo	2
Boxe	2
Haltérophilie	2
Cyclisme	1
Escrime	1
Full contact	1
Basketball	1
Gymnastique	1
Handball	1
Beach Korfball	1
Karaté	1
Kick boxing	1
Natation	1
Taekwondo	1
Tennis	1
Triathlon	1

Activités d'éducation et de sensibilisation à travers le territoire national

Sur le plan territorial, les activités d'éducation et de sensibilisation ont été réalisées au niveau de sept régions administratives du Royaume en 2022, contre seulement 3 en 2021.

Activités d'éducation et de sensibilisation à travers le territoire national

Régions couvertes en 2021	Régions couvertes en 2022
Rabat- Salé -Kénitra	Rabat -Salé- Kénitra
Casablanca -Settat	Casablanca-Settat
Fès-Meknès	Fès- Meknès
	Béni Mellal – Khénifra
	Marrakech-Safi
	Tanger- Tétouan- El Hoceima
	L'Oriental



3-5 mars 2022 : Stand de sensibilisation et d'éducation par le biais d'un quiz sur la lutte antidopage au profit des universitaires et de l'écosystème sportif présents lors des journées internationales du sport et de l'obésité



7 mars 2022 : Formation Adel pour les entraîneurs de haute performance d'athlétisme à Rabat



23 mars 2022 : Sensibilisation au profit des jeunes athlètes de l'académie Mohamed VI d'athlétisme Ifrane



24 mars 2022 : Sensibilisation au profit des joueurs du Basket-Ball utilisant les chaises roulantes à Rabat



1^{er} Avril 2022 : Journée de sensibilisation en collaboration avec la Fédération Royale Marocaine des Sports des Aveugles et Malvoyants à Témara



14-15 juillet 2022 : stand de sensibilisation et d'éducation au profit des jeunes chercheurs sur le sport propre lors de la 6^{ème} Rencontre Nationale des Doctorants organisée à l'Université Ibn Tofail de Kenitra



16-17 juillet 2022 : stand sensibilisation et d'éducation lors du championnat national d'Athlétisme Minimes/Cadets, organisé à Rabat.



21-22 juillet 2022 : championnats scolaires d'athlétisme à Ifrane



21-22 juillet 2022 : championnats scolaires d'athlétisme à Ifrane



24 juillet 2022 : stand de sensibilisation et d'éducation dédié aux participants à la coupe du trône du triathlon organisée à Rabat.



03 août 2022 : stand une séance de sensibilisation et d'éducation en l'équipe du Foot-ball du Maroc au Complexe Mohammed VI à Salé en prévision des Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022



04 août 2022 : stand d'éducation et de sensibilisation lors du championnat national de la natation qui s'est déroulé à Casablanca,



09 août 2022 : séance d'éducation et de sensibilisation sur le dopage au profit des sportifs et PES de la Fédération Royale Marocaine de Kick Boxing en préparation aux Jeux de la Solidarité Islamique Konya 2022.



19 - 20 août 2022 : Stand de sensibilisation et d'éducation au championnat du monde de Beach Korfball organisé pour la première fois au Maroc à Nador



24 août 2022 : une séance d'éducation et de sensibilisation au Complexe Mohammed VI de Foot Ball de Maamoura au profit de sportifs et PES de l'équipe nationale de Foot en salle.



15 septembre 2022 : Séance de sensibilisation au profit de la Fédération Royale Marocaine des Sport pour aveugles et malvoyants lors du championnat Africain de Cécifoot à Bouznika :



15-17 septembre 2022 : stand de sensibilisation et d'éducation lors World para athletics grand prix Mohammed VI 2022 à Marrakech :



26-29 sept 2022 : stand de sensibilisation et d'éducation lors du Championnat d'Afrique d'Althérophilie à Casablanca :



13-15 octobre 2022 : stand de sensibilisation et d'éducation lors du 8^{ème} Congrès International de Toxicologie Hospitalière à Fès



04 novembre 2022 : séance de formation sur l'antidopage au profit de la Fédération Royale de la Boxe à l'Institut Moulay Rachid à Rabat.



16 novembre 2022 : formation antidopage au Centre Bourgogne à Casablanca



04 novembre 2022 : Stand de sensibilisation et d'éducation lors de la Coupe du trône de gymnastique à Marrakech



16 décembre 2022 : Formation au profit de la Fédération Royale Marocaine de Cyclisme à Khouribga, en prévision des championnats arabes de cyclisme.



25 décembre 2022 : stand de sensibilisation et d'éducation lors de la finale de la Coupe du Trône – Handisport à Rabat.

Journée Franc jeu

L'Agence Marocaine Antidopage a célébré, le 8 avril 2022, la journée mondiale Franc Jeu pour la paix avec les sportifs, le personnel d'encadrement des sportifs et les fédérations sportives.

L'objectif de cette journée est de sensibiliser les sportifs et le grand public de l'importance de la prévention antidopage et du sport propre et de véhiculer les valeurs telles que l'équité, l'intégrité et le respect des règles, qui sont au cœur du message Franc Jeu et qui contribuent à l'harmonie dans le sport et la société.



#JournéeFrancJeu #FrancJeupourlapaix



franc jeu pour la paix

#PEACE



#JournéeFrancJeu #FrancJeupourlapaix

4- Les moyens et méthodes exploités

CONCEPT VRAI-FAUX

Dans l'objectif de sensibiliser les sportifs et le grand public en matière de lutte contre le dopage et de maintenir un moyen de communication continue avec les sportifs et le grand public, mais également pour accroître la visibilité de l'AMAD, le Comité National Olympique Marocain, en collaboration avec l'AMAD, ont mis en place le concept vrai-faux relatif à des informations antidopage. Ces informations vraies ou fausses ont été diffusées tous les jeudis à 19h sous forme de questions (visuels avec contenant d'images) dans les différents réseaux sociaux du CNOM et l'AMAD, la réponse n'est publiée qu'une heure plus tard (20h00), laissant ainsi le temps aux répondants de trouver les bonnes réponses et d'interagir pour poser plus de questions pendant cet intervalle d'une heure.

Posts du : 6 octobre 2022 :



amad_maroc Maroc

AMAD

اللجنة المغربية الأولمبية المغربية
الهيئة الوطنية المغربية لمكافحة المنشطات
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 1

الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات هي السلطة الوحيدة المختصة في مكافحة المنشطات في الرياضة في المغرب.

L'Agence Marocaine Antidopage est la seule autorité compétente en matière de lutte contre le dopage dans le sport au Maroc.

صحيح
Vrai

خطأ
Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO



amad_maroc Maroc

AMAD

اللجنة المغربية الأولمبية المغربية
الهيئة الوطنية المغربية لمكافحة المنشطات
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

صحيح
Vrai 1

صحيح، الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات هي السلطة الوحيدة المختصة في مكافحة المنشطات في الرياضة في المغرب. وهي مسؤولة عن إعداد وتنفيذ البرنامج السنوي لإجراءات مراقبة تعاطي المنشطات، تنسيق الإجراءات لمنع ومكافحة المنشطات واقتراح أي تدابير ذات صلة.

Vrai, l'Agence Marocaine Antidopage est la seule autorité compétente en matière de lutte contre le dopage dans le sport au Maroc. Elle est chargée des missions suivantes : préparer et exécuter le programme annuel des actions de contrôle du dopage ; coordonner les actions de prévention et de lutte contre le dopage et proposer toute mesure relative.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

🕒 Posts : 13 octobre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD
الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات
Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأندية المغربية
الجمعية المغربية للرياضة
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 2

تأسست الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات عام 2008.

L'Agence Marocaine Antidopage a été créée en 2008.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD
الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات
Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأندية المغربية
الجمعية المغربية للرياضة
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

خطأ Faux 2

خطأ، تم إنشاء الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات عام 2021، بالضبط في 13 يناير.

Faux, l'Agence Marocaine Antidopage a été créé en 2021, exactement le 13 Janvier.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

🕒 Posts : 20 octobre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD
الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات
Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأندية المغربية
الجمعية المغربية للرياضة
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 3

تناول المنشطات ليس دائما مقصودا.

Le dopage n'est pas toujours intentionnel.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD
الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات
Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأندية المغربية
الجمعية المغربية للرياضة
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

صحيح Vrai 3

صحيح، من المهم أن يطلع الرياضيون على كل ما يتعلق بمكافحة المنشطات من أجل تجنب تعاطي المنشطات بدون قصد.

Vrai, il est important de s'informer sur tout ce qui concerne la lutte contre le dopage afin d'éviter de se doper accidentellement.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

🕒 Posts : 27 octobre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 4

قد تحتوي الأدوية على مواد محظورة تعتبر كمشتطات.

Les médicaments peuvent contenir des substances interdites considérées comme produits dopants.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

صحيح Vrai 4

صحيح، يشمل ذلك الأدوية التي يصفها الطبيب أو أخصائي الرعاية الصحية وتلك التي يمكن اشتراؤها بدون وصفة طبية.

Vrai, cela inclut les médicaments prescrits par un médecin ou un professionnel de santé et ceux qui peuvent être achetés en vente libre.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

🕒 Posts : 3 novembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 5

لا يمكن معاقبة الرياضي إذا كانت نتيجة اختياره إيجابية لدواء تم تناوله عن غير قصد.

Un sportif ne peut pas être sanctionné s'il est contrôlé positif à un médicament pris par accident.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

خطأ Faux 5

خطأ، الرياضي مسؤول عن كل مادة موجودة في جسمه. يجب عليه الحرص على عدم تناول أي مواد محظورة سواء عن قصد أو غير قصد.

Faux, le sportif est responsable de ce qui se trouve dans son corps. Il doit s'assurer qu'aucune substance interdite n'est prise intentionnellement ou involontairement.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

🕒 Posts : 10 novembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأندية المغربية
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 6

Une Autorisation d'Usage a des fins Thérapeutiques permet à un sportif de prendre un médicament qui contient une substance interdite ou d'utiliser une substance interdite.

صحيح
Vrai

خطأ
Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأندية المغربية
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

صحيح
Vrai 6

صحيح، تمكن وثيقة التصريح للإستعمال لأغراض علاجية المسلمة من طرف الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات من تناول دواء يحتوي على مادة محظورة أو استخدام طريقة محظورة.

Vrai, c'est une Autorisation d'Usage a des fins Thérapeutiques délivrée par l'Agence Marocaine Antidopage permet l'utilisation d'un médicament contenant une substance interdite ou l'utilisation d'une méthode interdite.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

🕒 Posts : 17 novembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأندية المغربية
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 7

Pour un contrôle en compétition, les sportifs ne peuvent pas demander un délai pour des raisons valables.

صحيح
Vrai

خطأ
Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأندية المغربية
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

خطأ
Faux 7

خطأ، بالنسبة لاختبار المنشطات خلال المنافسات، يمكن للرياضيين الاستفادة من التأخير لأسباب متعددة منها : تلقي العلاج الطبي، الإنتهاء من الإحماء أو البحث عن ممثل رياضي أو مترجم.

Faux, pour un contrôle en compétition, les sportifs peuvent demander un délai pour des raisons valables telles que : recevoir le traitement médical nécessaire, terminer leur échauffement, ou bien trouver un représentant sportif ou un interprète.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

🕒 Posts : 24 novembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 8

Le complément alimentaire peut contenir des substances interdites considérées comme des produits dopants.

قد يحتوي المكمل الغذائي على مواد محظورة تعتبر كمنشطات.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

صحيح Vrai 8

صحيح، يمكن للمكمل الغذائي أن يتسبب باختبار إيجابي لمادة محظورة و يمكن أيضاً أن يشكل خطراً على صحة الرياضي و يؤثر سلباً على أدائه.

Vrai, le complément alimentaire peut amener le sportif à être contrôlé positif à une substance interdite, comme il peut être dangereux pour la santé du sportif, et peut avoir un effet négatif sur ses performances.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

🕒 Posts : 2 décembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 9

Le sportif est responsable de toute substance se trouvant dans son organisme.

الرياضي مسؤول عن كل المواد المتواجدة في جسده.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

صحيح Vrai 9

صحيح، يتحمل الرياضي مسؤولية كل مادة موجودة في جسده، وبالتالي أيضاً عما يمكن اكتشافه بواسطة اختبار المنشطات. يجب عليه التأكد من عدم دخول أي مادة محظورة إلى جسده.

Vrai, le sportif est responsable de ce qui se trouve dans son corps, par conséquent aussi de ce que l'on peut déceler lors d'un test du dopage. Le sportif doit s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

🕒 Posts : 8 décembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD اللجنة الوطنية المغربية لمكافحة المنشطات
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 10

تعاطي المنشطات هو عدم احترام قاعدة من قواعد مكافحة المنشطات.

Le dopage signifie enfreindre l'une des règles antidopage.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD اللجنة الوطنية المغربية لمكافحة المنشطات
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

صحيح Vrai 10

صحيح، الفحص الإيجابي للمنشطات يعد واحدا من بين الانتهاكات الإحدى عشر لقواعد مكافحة المنشطات.

Vrai, le contrôle positif en est considéré une des 11 violations des règles antidopage.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

🕒 Posts : 15 décembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD اللجنة الوطنية المغربية لمكافحة المنشطات
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 11

يمكن للرياضي رفض الخضوع لإختبار المنشطات.

Un sportif peut refuser d'être contrôlé au dopage.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD اللجنة الوطنية المغربية لمكافحة المنشطات
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

خطأ Faux 11

خطأ، رفض خضوع الرياضي لإختبار المنشطات يشكل إنتهاكا لقاعدة من قواعد مكافحة المنشطات. يمكن للرياضي أن يعاقب بالخطر لمدة أربع سنوات.

Faux, si le sportif refuse de se faire contrôler, il pourrait être confronté à une violation des règles antidopage et une sanction. Il pourrait s'agir d'une interdiction de sport de 4 ans.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
6 DAYS AGO

🕒 Posts : 22 décembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

Question 12

يجب الإبلاغ عن المعلومات المتعلقة بمكان تواجد الرياضي شهرياً.

Les informations sur la localisation doivent être communiquées chaque mois.

صحيح Vrai خطأ Faux

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

خطأ Faux 12

خطأ، يتم الإبلاغ عن المعلومات المتعلقة بمكان تواجد الرياضي كل ثلاثة أشهر.

Faux, les informations sur la localisation doivent être communiquées chaque trimestre.

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

🕒 Posts : 29 décembre 2022 :

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

خطأ Faux 13

خطأ، هناك 11 انتهاكاً لقواعد مكافحة المنشطات، من بينها: وجود مادة محظورة، الاستخدام أو الشروع في الاستخدام، التزوير أو محاولة التزوير، أو حيازة وسيلة محظورة أو عقار محظور، إلخ...

Faux, il existe 11 violations des règles antidopage dont : la présence d'une substance interdite, usage ou tentative d'usage, la falsification ou tentative de falsification, la possession d'une substance interdite ou méthode interdite...

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

amad_maroc Maroc

AMAD Agence Marocaine Antidopage

اللجنة الوطنية الأيضية المغربية COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

خطأ Faux 13

خطأ، هناك 11 انتهاكاً لقواعد مكافحة المنشطات، من بينها: وجود مادة محظورة، الاستخدام أو الشروع في الاستخدام، التزوير أو محاولة التزوير، أو حيازة وسيلة محظورة أو عقار محظور، إلخ...

Faux, il existe 11 violations des règles antidopage dont : la présence d'une substance interdite, usage ou tentative d'usage, la falsification ou tentative de falsification, la possession d'une substance interdite ou méthode interdite...

10.328 views
amad_maroc
View all 328 comments
5 DAYS AGO

Au total 12 posts vrai-faux ont été publiés sur les réseaux sociaux du CNOM et de l'AMAD, du 6 octobre 2022 au 29 décembre 2022. Le concept vrai ou faux était l'occasion d'aborder différentes questions relatives à l'entité en charge de la lutte contre le dopage au Maroc ou encore si le dopage est un acte toujours intentionnel ou il peut être le résultat d'une méconnaissance ou une consommation par inadvertance, si les médicaments ou les compléments alimentaires peuvent contenir des produits dopants. Les questions ont également englobé la responsabilité objective des sportifs, les Autorisations à Usage Thérapeutique, la localisation des sportifs, les VRAD, les modalités de contrôle, les droits des sportifs... Ce concept Vrai-faux a permis à l'AMAD de rendre compte de la méconnaissance des sportifs de plusieurs éléments relatifs à la lutte antidopage et donc de renforcer son programme d'éducation et de sensibilisation envers ce public cible.

Les acquis de cette méthode sont jugés très importants, la curiosité et l'envie d'explorer d'autres pistes attirent un grand nombre de sportifs et les incitent à interagir avec les responsables du programme ce qui a poussé l'Agence à exploiter les données existantes pour élaborer un jeu de cartes qui semble être bien apprécié.

Production de dépliants

Dans l'objectif d'éduquer les sportifs à la lutte antidopage et mettre à leur disposition des outils pouvant répondre à leurs questions, l'AMAD a mis en place dans un premier temps deux dépliants en langue française « l'antidopage en bref » et « médicament ça ne se consomme pas n'importe comment ». Par ailleurs, d'autres dépliants en langue arabe facilement assimilables par le public cible seront produits dans les perspectives 2023.

Le premier contient le récapitulatif des éléments importants à retenir à propos de :

- ◆ L'AMAD
- ◆ La liste des substances et des méthodes interdites
- ◆ Les Autorisations d'Usage à des Fins Thérapeutiques
- ◆ La procédure de contrôle du dopage
- ◆ Les droits des sportifs
- ◆ Les responsabilités des sportifs
- ◆ La localisation
- ◆ Brisez le silence



Le second dépliant quant à lui contient les informations sur les compléments alimentaires et traite les thèmes suivants :

- ❖ L'AMAD
- ❖ Le dopage
- ❖ Les substances et méthodes interdites
- ❖ Le principe de la responsabilité objective
- ❖ La consommation de médicaments
- ❖ Les risques du dopage
- ❖ Les besoins nutritionnels du sportif
- ❖ Qu'est-ce qu'un complément alimentaire ?
- ❖ Les risques liés à leur usage
- ❖ Adoptez les bons réflexes



CONTRÔLE ET ENQUÊTES



T-PLAN DE RÉPARTITION DES CONTRÔLES (PRC)

Toute activité humaine basée sur la compétition aura toujours des dérives, d'où la nécessité de maintenir une lutte antidopage forte pour protéger la santé des sportifs et assurer l'équité dans les compétitions sportives. Ainsi, le rôle de l'AMAD dans la garantie d'un sport propre passe également par la mise en place d'un Plan de Répartition des Contrôles (PRC) intelligent et efficace dans la lignée d'un sport propre et équitable pour tous les sportifs.

Afin de mener à bien sa stratégie de contrôles, et pour mettre en place son PRC, l'AMAD s'appuie sur l'évaluation des risques de dopage dans les différents sports, mettant en exergue les disciplines qui feraient l'objet d'un suivi particulier. L'objectif d'une telle démarche est d'optimiser le ciblage des contrôles et d'y associer la recherche pertinente de substances interdites au moyen d'analyses dites « spécifiques » (par opposition aux analyses conventionnelles réalisées systématiquement, en screening).

Le Document technique des analyses spécifiques par sport (DTASS), élaboré par l'Agence mondiale antidopage (AMA), sert de document de référence pour orienter la recherche de substances interdites selon les sports contrôlés. Ce document recommande que la recherche de certaines substances, en l'occurrence les agents stimulants l'érythropoïèse, l'hormone de croissance, les facteurs de libération de l'hormone de croissance et les biomarqueurs de l'hormone de croissance, par des analyses spécialisées doit être privilégiée selon que les prélèvements aient été réalisés sur des sportifs exerçant dans des filières d'endurance ou des sports de force.

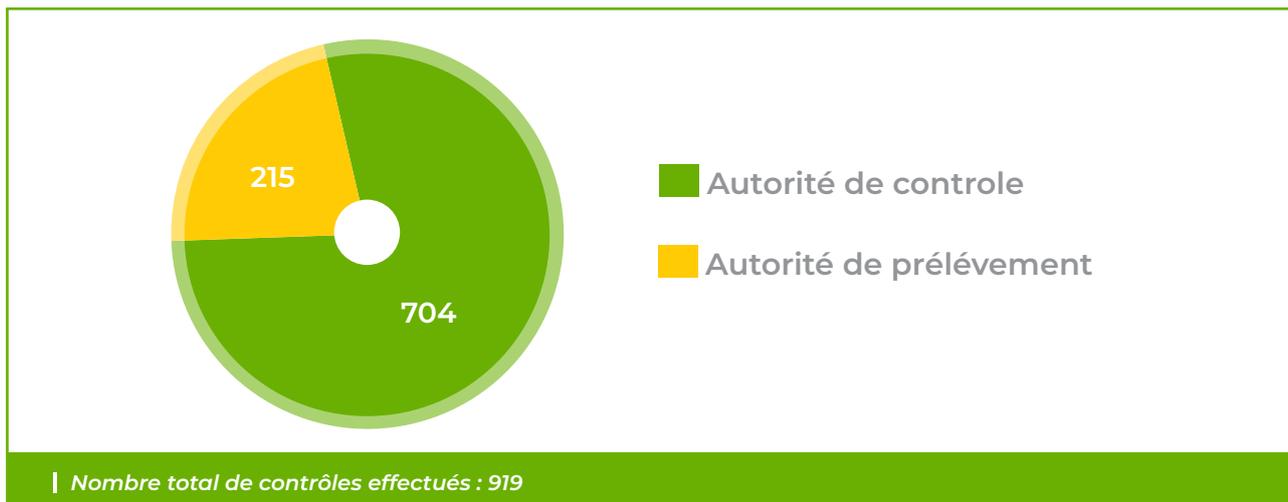
Exemple de PRC

Sport	Discipline	Niveau du risque	Sportif de niveau national # de sportifs	Contrôles planifiés sous la Bourse	Contrôles planifiés par le pays	Total des contrôles Hors comp. (Bourse et pays)	EPOs		Groupe de localisation			
							# échantillons	%	Groupe cible "RTP"	Groupe cible "TP"	IF RTP	IF TP
Sports aquatiques	Sprint 100 m ou moins	Faible			0	0	1	10%				
Sports aquatiques	Natation longue distance 800 m ou plus	Moyen			2	2						
Sports aquatiques	Natation demi-fond 200-400 m	Faible										
Tir à l'arc	Toutes	Faible	280		0	0	0	0%				
Athlétisme	Sauts	Elevé			10	10	1	10%				
Athlétisme	Longue distance 3000 m ou plus	Elevé		2	87	89	54	60%	17		1	
Athlétisme	Demi-fond 800-1500 m	Elevé			60	60	18	30%	8	1		
Athlétisme	Sprint 400 m ou moins	Elevé			2	2	1	10%				
Athlétisme	Lancers	Elevé	54330		2	2	0	5%				
Basketball	Basketball	Moyen	28600		6	6	1	10%				
Culturisme	Culturisme	Elevé			3	3	0	5%				
Culturisme	Fitness	Moyen	7177		3	3	1	10%				
Boxe	Boxe	Elevé	14274		17	17	3	15%			5	
Canoe/kayak	Sprint 200m	Faible	495		0	0	1	10%				
Cyclisme	Cyclisme sur route	Elevé	1185		16	16	10	60%				
Sports équestres	Concours d'obstacles	Faible	130		0	0	0	5%				
Escrime	Epee	Faible			0	0	0	5%				
Escrime	Fleuret	Faible			0	0	0	5%				
Escrime	Sabre	Faible	610		0	0	0	5%				
Football	Football	Moyen			16	16	2	10%				
Golf	Golf	Faible	380		0	0	0	5%				
Gymnastique	Artistique	Faible	4324		0	0	1	10%				
Handball	En salle	Moyen			2	2	1	10%				
Judo	Judo	Moyen	11312		16	16	1	10%				

2- OPÉRATIONS DE CONTRÔLE PROPRESMENT DITES

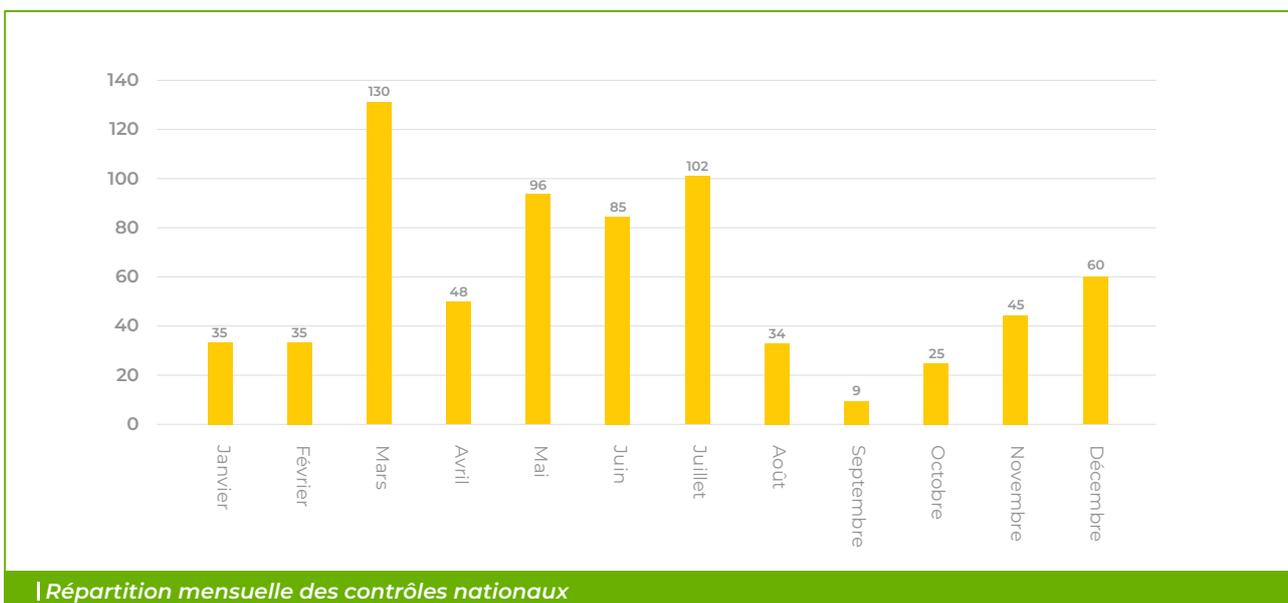
Totalité des contrôles effectués

L'AMAD a effectué en 2022, un nombre total de 919 tests, répartis entre les tests effectués par l'AMAD en qualité d'autorité de contrôle, soit 704 contrôles et 215 prélèvements, comme autorité de prélèvement réalisés pour le compte des tiers, cette répartition est illustrée sur le diagramme ci-après :



3- DONNÉES DES CONTRÔLES NATIONAUX

L'AMAD a effectué en 2022, un nombre total de 919 tests, répartis entre les tests effectués par l'AMAD en qualité d'autorité de contrôle, soit 704 contrôles et 215 prélèvements, comme autorité de prélèvement réalisés pour le compte des tiers, cette répartition est illustrée sur le diagramme ci-après :



Sur le tableau ci-après figure la répartition des prélèvements par discipline sportive et par type d'échantillons (urinaires, sanguins ou PBA)

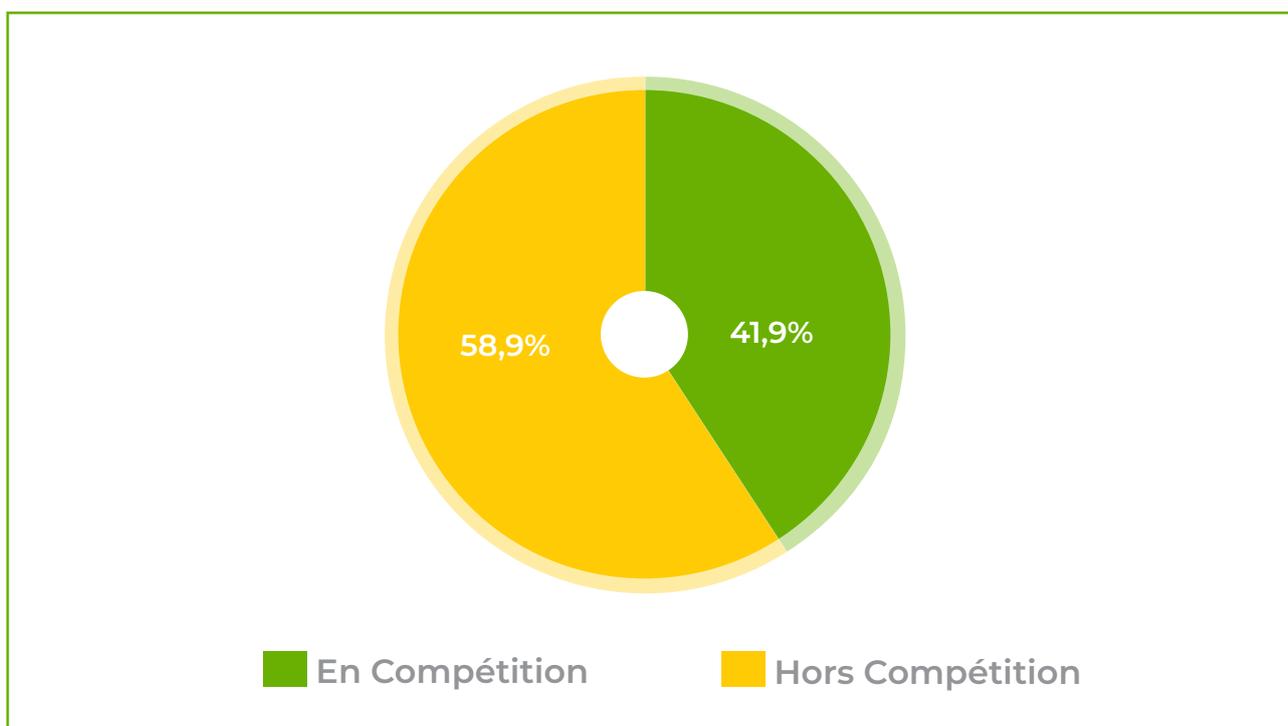
Répartition des prélèvements par sport, par type de matrice, passeport biologique de l'Athlète (PBA)

Discipline	Urine		Sang Hors Compétition		Total
	En Compétition	Hors Compétition	Sang	PBA	
Athlétisme	118	215	9	67	409
Football	51	0	0	0	51
Boxe	15	17	0	0	32
Judo	7	16	0	0	23
Basketball	16	6	0	0	22
Cyclisme	18	0	0	0	18
Natation	16	0	0	0	16
Haltérophilie	0	13	0	0	13
Triathlon	6	5	0	0	11
Karaté	4	6	0	0	10
Volleyball	9	0	0	0	9
Kickboxing	0	6	0	0	6
Powerlifting	6	0	0	0	6
Taekwondo	0	6	0	0	6
Surf	5	0	0	0	5
Lutte	0	4	0	0	4
Sport équestre	3	0	0	0	3
Escrime	3	0	0	0	3
Aïkido	2	0	0	0	2
Para FB handicap physique	4	6	0	0	10
Para Powerlifting	0	7	0	0	7
Para-Athlétisme	0	16	0	0	16
Para Basketball	4	5	0	0	9
Para Volley-ball	4	0	0	0	4
Para FB malvoyant	4	5	0	0	9
Total	295	333	9	67	704

Un total de 704 tests effectués en 2022 avec une augmentation de 5,7%, soit 38 tests de plus par rapport à l'année 2021.

La totalité des échantillons prélevés en compétition était de 295 et ont concerné les coupes de trône d'aïkido/karaté, d'athlétisme, de la boxe, de la natation, du volley-ball, du triathlon, du football féminin, du para-basketball, para- football, du para-volleyball, de la demi-finale et la 20ème journée du championnat de Football et championnats nationaux de d'Athlétisme (Junior/Senior, Cross), de basket-ball, de cyclisme, d'escrime, de judo, de surf et de la natation et dans différentes manifestations sportives relevant de l'athlétisme.

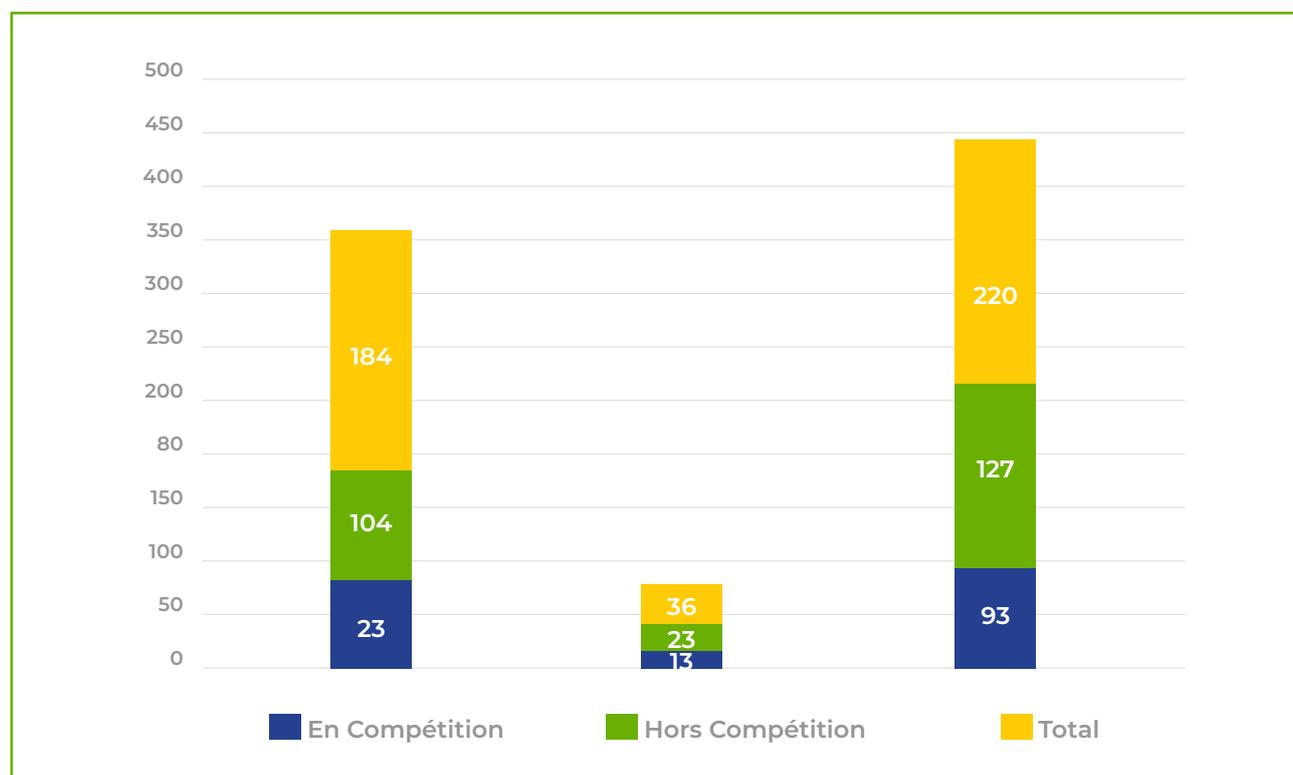
Le nombre total de contrôles hors compétition était de l'ordre 409 échantillons répartis en 333 échantillons urinaires, 9 échantillons sanguins et 67 échantillons sanguins à visée PBA. La répartition des contrôles hors compétition se fait à l'intérieur de chaque discipline en tenant compte des caractéristiques notamment physiologiques de celle-ci et de l'identification des périodes propices sur la base du calendrier de préparation et de compétition des sportifs programmés. Les contrôles hors compétition pendant l'année 2022 ont concerné 15 disciplines sportives : Athlétisme, Football, Basketball, Karaté, Boxe, Judo, Triathlon, Kick boxing, , Haltérophilie, Lutte, Taekwondo, Para-Athlétisme, Basketball en fauteuil, CP Football à 5 et Para-Powerlifting. Sur le diagramme ci-après, est montrée la répartition en pourcentage, montrant ainsi que les contrôles hors compétition représentent aux alentours de 60 % de la totalité des contrôles effectués.



En comparaison avec l'année 2021 où la majorité des contrôles a été réalisée hors compétition et concernait en particulier les sportifs soumis aux règles de localisation, la part des échantillons prélevés hors compétition en 2022 est en diminution avec un peu plus de 58 % des échantillons contre 70 % en 2021. Cette diminution s'explique autant par la reprise normale de l'organisation des compétitions sportives à la sortie de la pandémie de Covid19 que par la volonté de l'Agence de renforcer également les contrôles en compétition.

4- ANALYSES SPÉCIFIQUES

Dans l'objectif d'optimiser le ciblage des contrôles et d'y associer la recherche pertinente de substances interdites au moyen d'analyses dites « spécifiques » (par opposition aux analyses conventionnelles réalisées systématiquement, en screening). Le Document technique des analyses spécifiques par sport (DTASS), élaboré par l'Agence mondiale antidopage (AMA), a servi de document de référence pour orienter la recherche de substances interdites selon les sports contrôlés. Ce document recommande que la recherche de certaines substances, en l'occurrence les agents stimulants l'érythropoïèse (ESAs), l'hormone de croissance (hGH), les facteurs de libération de l'hormone de croissance (GHRF) et les biomarqueurs de l'hormone de croissance, soit réalisée par des analyses spécifiques. C'est dans cet objectif que l'AMAD accompagne souvent ses analyses de screening de substances interdites par des analyses spécialisées selon le sport contrôlé. L'histogramme ci-après récapitule l'ensemble des analyses ESAs et GHRF pour l'année 2022 conduites en compétition et hors compétition



Au total, 220 (ESAs et GHRF) et une analyse hGH ont été effectuées en et hors compétitions, soit 221 analyses spécifiques pendant l'année 2022 contre 185 réalisées en 2021 :

- ◆ 184 ESAs (Agents de Stimulation de l'érythropoïétine)
- ◆ 36 GHRF (facteur de libération de l'hormone de croissance)
- ◆ 1 hGH (hormone de croissance)

Sur le tableau ci-après est résumée la répartition des analyses spécifiques par discipline sportive

Répartitions des analyses spécifiques ESAs, GHRF et hGH par discipline sportive

Discipline	Urine		Sang Hors Compétition			Total
	ESAs	GHRF	ESAs	GHRF	hGH	
Athlétisme	55	9	91	7	1	163
Cyclisme	11	0	0	0	0	11
Triathlon	5	0	3	0	0	8
Boxe	2	1	2	2	0	7
Para-Athlétisme	0	0	1	5	0	6
Natation	6	0	0	0	0	6
Haltérophilie	0	0	0	4	0	4
Basketball	0	0	1	1	0	2
Karaté	0	0	1	1	0	2
Kickboxing	0	0	1	1	0	2
Powerlifting	0	2	0	0	0	2
Taekwondo	0	0	1	1	0	2
Para Powerlifting	0	0	1	1	0	2
Para Basketball	0	0	2	0	0	2
Football	1	0	0	0	0	1
Surf	0	1	0	0	0	1
Total	80	13	104	23	1	221

5- PRÉLÈVEMENTS RÉALISÉS POUR LE COMPTE DE TIERS :

Dans le cadre de collaborations avec des fédérations internationales, avec l'Agence Internationale de Contrôle ou les Organisations Nationales Antidopage, l'AMAD a effectué des opérations de contrôles de dopage en qualité d'autorité de prélèvements lors de manifestations sportives internationales se déroulant sur le sol marocain ou et des opérations de contrôles de dopage hors compétition à la demande d'Organisation Nationale Antidopage pour des sportifs étrangers se trouvant au Maroc.

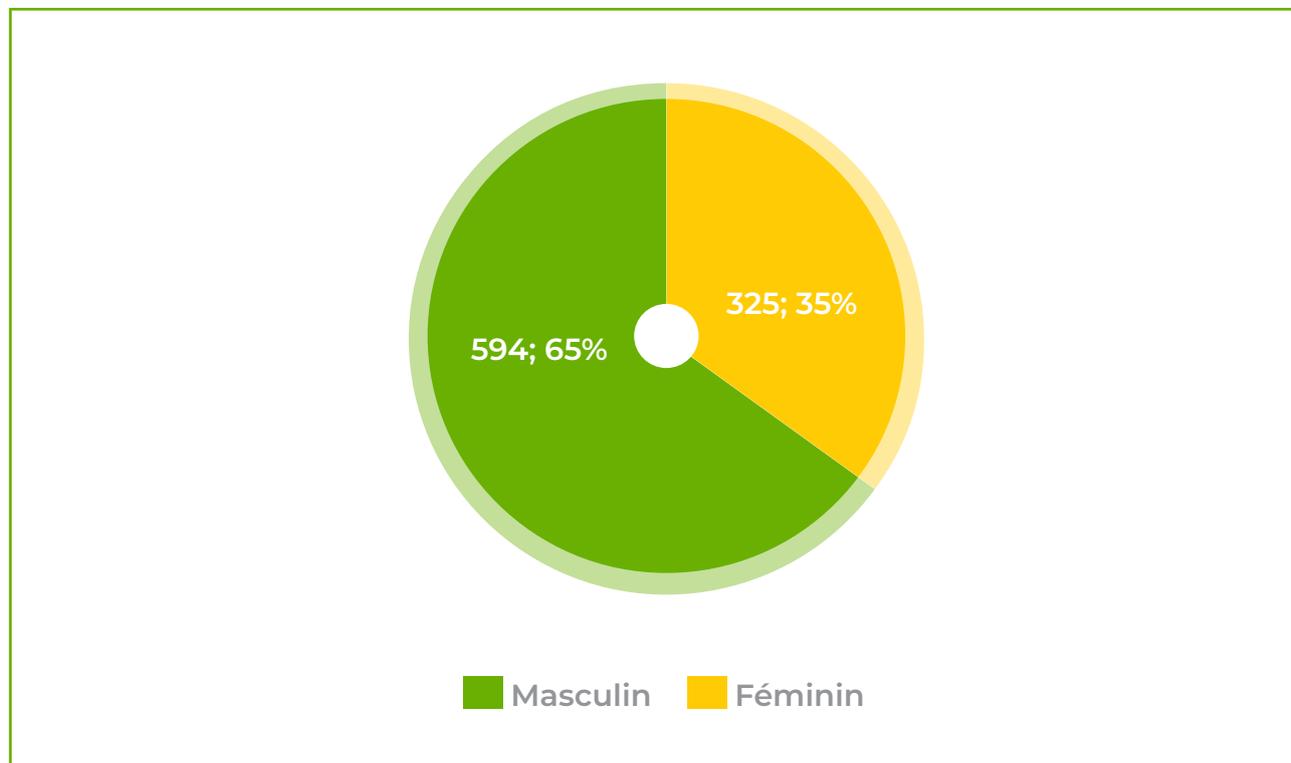
Dans ce cadre, l'AMAD a agi en qualité d'autorité de prélèvement pour 9 disciplines sportives différentes ; elle a assuré l'opération de collecte des échantillons au cours de 11 événements sportifs en rapport avec des manifestations sportives internationales organisées sur le sol marocain et a effectué deux prélèvements pour le compte de l'ONAD Qatarie pour 2 athlètes se trouvant sur le sol marocain. Le tableau ci-après résume l'ensemble des prélèvements effectués pour des tiers, soit 215 prélèvements, et il est à signaler que ces prélèvements sont répartis en 203 échantillons urinaires (191 en compétition et 12 hors compétition) et 12 échantillons sanguins dont 6 à destination PBA

Répartition des prélèvements par discipline, par type de matrice et Passeport Biologique de l'Athlète (PBA) - compétitions internationales.

Discipline	Urine		Sang Hors Compétition		Total
	En Compétition	Hors Compétition	Sang	PBA	
Lutte	54	0	6	0	60
Para-Athlétisme	31	6	0	6	43
Triathlon	36	0	0	0	36
Escrime	24	0	0	0	24
Athlétisme	13	2	0	0	15
Karaté	12	0	0	0	12
Para FB malvoyant	8	4	0	0	12
Plongée	7	0	0	0	7
Korf-ball	6	0	0	0	6
Total	191	12	6	6	215

PRÉLÈVEMENTS PAR SEXE DES SPORTIFS CONCERNANT LE NOMBRE TOTAL DES TESTS EFFECTUÉS PAR L'AMAD

Sur un total de 919 tests effectués 65% des sportifs contrôlés étaient de sexe masculin, alors que 35% étaient de sexe féminin.



6- AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)

En cas de maladie ou de problème de santé, le sportif a le droit de déposer une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques auprès de l'AMAD, à condition que le médicament ou la méthode médicale figurants dans la liste des interdictions soit le seul traitement efficace et disponible, et qu'il n'apporte pas au sportif un avantage concurrentiel, mais lui permet plutôt de concourir dans un état de santé normal.

Au cours de l'année 2022 et dans le cadre d'une indication médicale, deux demandes ont été déposées au comité d'AUT de l'AMAD :

- ❖ Une première demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques de l'érythropoïétine.
- ❖ Une 2^{ème} demande d'exemption pour l'utilisation thérapeutique de Chlortalidone (tenoretic).

7- GESTION DES RÉSULTATS

Au cours de l'année 2022, un total de huit violations antidopage (VRAD) a été enregistré, il s'agit de sept VRAD analytiques avec des Résultats d'Analyse Anormaux (RAA) et une VRAD non analytique en rapport avec une soustraction à un contrôle de dopage.

Violations analytiques

Les contrôles antidopage ayant conduit à des VRAD analytiques avec des RAA (Règles antidopage de l'AMAD, article 2.1 Présence d'une molécule dopante) sont repartis en 5 RAA enregistrés en athlétisme, 1 RAA en judo et 1 RAA en para Football. Les RAA rapportés à l'ensemble des contrôles effectués par l'AMAD en 2022 sont récapitulés sur le tableau ci-après :

Les RAA enregistrés en 2022 et taux de positivité

Discipline	Total des échantillons	Résultats d'analyses anormaux (RAA)	% de positifs
Athlétisme	342	5	1,46%
Football	51	0	0
Boxe	32	0	0
Judo	23	1	4,4%
Basketball	22	0	0
Cyclisme	18	0	0
Natation	16	0	0
Haltérophilie	13	0	0
Triathlon	11	0	0
Karaté	10	0	0
Volleyball	9	0	0
Kickboxing	6	0	0
Powerlifting	6	0	0
Taekwondo	6	0	0
Surf	5	0	0
Lutte	4	0	0
Sport équestre	3	0	0
Escrime	3	0	0
Aïkido	2	0	0
Para FootBall handicap physique	10	1	10%
Para Powerlifting	7	0	0
Para-Athlétisme	16	0	0
Para Basketball	9	0	0
Para Volley-ball	4	0	0
Para FB malvoyant	9	0	0
Total	637	7	1,1%

A l'examen des RAA enregistrés en 2022, il a été enregistré 7 RAA avec un taux de positivité global de 1,1%, et un taux de positivité spécifique de 1,46% en athlétisme, 4,4% en judo et 10% en para football.

Violation non analytique

01 cas de violation des règles antidopage (VRAD) non analytique a été enregistré en 2022, il s'agit de la soustraction à un contrôle de dopage lors d'un contrôle en compétition concernant la discipline de la boxe conformément à l'article 2.3 des règles antidopage de l'AMAD.

Sanctions disciplinaires

Les différentes violations des règles antidopage (VRAD) enregistrées en 2022 ont conduit à :

- ❖ 2 dossiers traités dans le cadre d'une acceptation des charges proposées par l'AMAD aux sportifs ;
- ❖ 3 dossiers ont été traités au niveau du conseil de discipline de l'AMAD, après refus des sportifs de l'acceptation des charges proposées par l'AMAD ;
- ❖ 1 dossier dont la gestion des résultats a été confiée à l'AIU (Athletics Integrity unit)
- ❖ 1 dossier a fait l'objet d'un appel au sujet de l'attribution d'une AUT.
- ❖ 1 dossier en cours de gestion

Date de contrôle	Sport	Type de VRAD	Substance	Sanction		
				Période	Date de début	Date de fin
19/03/2022	Judo	RAA	Chlortalidone	2 ans	2/3/2023	1/3/2025
07/04/2022	Athlétisme	RAA	19-norandrosterone	3 ans	4/8/2022	3/8/2025
07/04/2022	Athlétisme	RAA	EPO	3 ans	4/8/2022	3/8/2025
15/05/2022	Athlétisme	RAA	EPO	6 ans	14/3/2023	13/3/2029
03/07/2022	Athlétisme	RAA	EPO	En cours		
30/07/2022	Boxe	Soustraction	-	4 ans	09/02/2023	8/02/2027
11/12/2022	Athlétisme	RAA	EPO	4 ans	16/3/2023	16/8/2027
25/12/2022	Para Football	RAA	Cannabinoïdes/ Carboxy-THC	En cours		

FORMATION & FORMATION CONTINUE



Formation des Agents de Contrôle du Dopage (ACD)

L'Agence Marocaine Antidopage a organisé le 27 et le 28 mai 2022 une formation au profit des Agents de Contrôle du Dopage au Centre Moulay Rachid à Bouznika.

En ce qui concerne l'appel à candidature de cette formation :

- ◆ 77 personnes ont postulé ;
- ◆ 45 ont été invités à la formation ;
- ◆ 38 candidats ont participé à cette formation. ;
- ◆ Diverses régions du Royaume : Fès, Rabat, Salé, Casablanca, Tanger, Agadir, Oujda, Meknès..



Le premier jour concernait la formation théorique, avec 11 présentations exposées par 3 formateurs accrédités par l'AMA. Les participants ont pris connaissance des rôles et responsabilités du personnel de prélèvement des échantillons (PPE), de la manière de préparer les missions de contrôle du dopage, la notification des sportifs. Ont aussi été déroulées durant cette formation des thématiques telles que: la procédure de prélèvement (standard, en cas d'échantillon additionnel, partiel et sanguin), les modifications de la procédure pour les mineurs et handicapés. Ensuite, l'équipe de l'AMAD a présenté tout ce qui est relatif à la sécurité, administration post contrôle et transport des échantillons ainsi que la protection des données personnelles.



La deuxième journée de la formation a été consacrée à des ateliers pratiques avec diverses simulations de contrôles et scénarios auxquels un ACD peut être confronté. Les procédures relatives à la mission de l'ACD :

- ❖ Procédure normale de prélèvement d'échantillon urinaire
- ❖ Procédure de prélèvement d'échantillon partiel
- ❖ Procédure de prélèvement d'échantillon additionnel
- ❖ Procédure de prélèvement d'échantillon sanguin
- ❖ Procédure de prélèvement d'échantillon chez le mineur
- ❖ Procédure de prélèvement d'échantillon chez le sportif avec un handicap.



Au terme de cette formation, les participants ont passé un test d'évaluation des connaissances, comportant des épreuves théoriques et pratiques.



Formation des formateurs des éducateurs antidopage :

L'Agence Marocaine Antidopage a organisé en partenariat avec l'Organisation Régionale Antidopage, les 16 et 17 octobre 2022, une formation des formateurs d'éducateurs antidopage des pays du Maghreb. Cette formation a été assurée par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

Les participants ont pu, à travers cette formation, comprendre le cadre national et international en matière de lutte antidopage ainsi que l'ensemble des sujets de l'article 18.2 du Code mondial antidopage relatif au programme et plan d'éducation des signataires, et mettre en pratique des apprentissages théoriques sous forme d'ateliers pratiques.

La formation des éducateurs s'est déroulée en deux étapes : la première a concerné une

approche en e-learning de l'antidopage, la deuxième étape une formation sur deux jours avec les formateurs.



Dans le cadre de la formation des éducateurs, les participants se sont informés sur les sujets relatifs aux principes et valeurs du sport propre, les droits et responsabilités des sportifs et du personnel d'encadrement, le principe de la responsabilité objective, les conséquences du dopage, les violations des règles antidopage, les substances et méthodes interdites, les risques liés aux compléments alimentaires, l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, les procédures de contrôle, les exigences relatives aux sportifs des groupes cibles, les moyens de signaler un fait de dopage.



COOPÉRATION ET PARTENARIATS



L'Agence Marocaine Antidopage a conclu, durant l'année de 2022, 10 conventions de partenariats avec des Fédérations Royales marocaines sportives, des universités et des associations nationales impliquées dans la lutte contre le dopage.

Le but d'établissement de ces conventions est d'encourager et coordonner la coopération entre les différents acteurs impliqués d'une manière directe ou indirecte dans le sport afin de promouvoir la culture du sport sans dopage au niveau national.

A cet effet et dans l'objectif de renforcer ses collaborations avec les Fédérations Royales Marocaines sportives, préparer et exécuter le programme annuel des actions, coordonner les actions de prévention et de lutte contre le dopage, entreprendre des campagnes de sensibilisation, assister les fédérations et les sociétés sportives dans les mesures à prendre pour la prévention et la lutte contre le dopage, l'AMAD a signé des conventions de collaborations avec trois Fédérations Royales Sportives, la Fédération Royale Marocaine de Triathlon (FRMTI), la Fédération Royale Marocaine des Sports pour Personnes en Situation de Handicaps (FRMSPSH) et la Fédération Royale Marocaine de la Boxe.



| Signature le lundi 30 mai 2022 de la convention de coopération et de partenariat entre l'AMAD et la FRMTRI



Signature le 25 décembre 2022 de la convention de coopération et de collaboration entre l'AMAD et la FRMSPSH.

Par ailleurs, la recherche scientifique en matière de lutte contre le dopage constitue l'une des priorités stratégiques de l'AMAD. C'est une condition essentielle pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le dopage, mais également pour mieux comprendre les mécanismes conduisant au dopage. A cet effet, l'AMAD a conclu des accords de partenariat et de collaborations avec des universités marocaines, des instituts de sport, des sociétés savantes, le Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc et avec l'Ordre National des Médecins.

Ces conventions visent à faciliter et intensifier les relations de coopération entre les partenaires dans les domaines d'intérêt commun, notamment la lutte antidopage. Elles ont pour objectifs de formaliser la volonté des Parties d'établir un partenariat dans une perspective de relation à moyen et long terme, permettant de développer des intérêts réciproques en collaborant pour des activités didactiques et de formation, d'insertion, de recherche scientifique et d'innovation, de transfert de technologie, d'élaboration d'outils, et/ ou l'organisation de toute action ou événement permettant de valoriser ces domaines

Le 4 mars 2022 :

l'AMAD a signé une convention avec l'Université Ibn Tofaïl dans le domaine de la recherche scientifique.



Le 19 octobre 2022 :

signature d'une Convention de Coopération entre l'AMAD et l'Université Mohamed V



Le 19 octobre 2022 :

signature d'une Convention de Coopération entre l'AMAD et l'Institut des Sciences du Sport de Settât



Le 19 octobre 2022 :

signature d'une Convention de Coopération entre l'AMAD et l'Ordre National des Médecins qui pour objet de formaliser la volonté des deux parties en vue de mettre en place un cadre général de partenariat en vue de réaliser des actions d'intérêt commun, notamment dans lutte antidopage.



Le 19 octobre 2022 :

Signature d'une Convention de Coopération entre l'AMAD et le Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc (CAPM) où les Parties s'engagent à collaborer à travers les échanges et l'expertise relatifs à différents domaines d'actions tels que : la recherche, les études, co-organisation d'événements, journées, congrès, colloques et prise de parole en public ou devant les médias dans un but de sensibilisation et de prévention de la lutte antidopage



Le 19 octobre 2022 :

Signature d'une Convention de Coopération et de collaboration entre l'AMAD et la Société Marocaine de Toxicologie Clinique et Analytique (SMTCA).

Ce partenariat a pour objectif de contribuer à l'information et la diffusion des connaissances relatives à tout ce qui pourrait menacer l'intégrité des compétitions sportives, la santé des pratiquants et l'image du Royaume dus à la consommation de produits dopants et toxiques.



L'AMAD a signé le 19 octobre 2022 une convention de collaboration et de coopération avec la Marocaine des Journalistes Sportifs (MDJS) à l'occasion du séminaire organisé conjointement entre ces deux entités intitulé « l'AMAD au service des sportifs ». L'objectif de ce partenariat est de diffuser des messages pour promouvoir les valeurs du sport propre à travers des journalistes sportifs qui participent à la couverture de compétitions et manifestations sportives et mettre en exergue le rôle de l'AMAD dans l'encadrement des participants pour.





ORGANISATION & PARTICIPATION AUX SÉMINAIRES ET ÉVÉNEMENTS NATIONAUX

participation au lancement de la plateforme participative «Ouchariko.ma» du conseil économique, social et environnemental (CESE) suite à la collaboration de l'AMAD au cours de la séance d'écoute organisée le 9 juin 2021 sur «l'identification et le renforcement de la prévention des conduites addictives au Maroc». Les recommandations du CESE ont été publiées au Bulletin officiel n°7109 du 18 juin 2022. Les parties concernant l'AMAD figurent ci-après :

الرسمية	عدد 7109 - 18 ذو الحجة 1443 (18 يوليو 2022)
توصيات خاصة	
1 - في الوسط المهني	
- العمل بتعاون مع مهني قطاع الصحة والشركاء الاجتماعيين على وضع مخطط وطني للوقاية من السلوكات الإدمانية ومكافحتها في أماكن العمل، وإدراج هذا الموضوع في مجال تدخل أطباء الشغل، وضمن محاور الحوار الاجتماعي على مستوى المقاولات، وكذا على المستوى القطاعي والمحلي والجهوي، وفي إطار الحوار الاجتماعي على المستوى الوطني :	
- إدراج الوقاية من الإدمان ضمن التدابير الرامية إلى تحسين ظروف العمل والإنتاجية، وتقليل نسبة التغيب عن العمل، والوقاية من حوادث الشغل.	
2 - في المجال الرياضي	
- تعزيز وسائل عمل ومهام الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات، والعمل على تحسين آليات مراقبة وتقنين العرض المتوفر من المنتجات والمواد المصنفة على أنها «مكملات غذائية»، والمتاحة اليوم في الأسواق :	
- الارتقاء بمكافحة المنشطات إلى برنامج للصحة العمومية، والعمل وفقاً لمقتضيات اتفاقية اليونسكو الدولية لمكافحة المنشطات في مجال الرياضة التي صادق عليها المغرب سنة 2009، على نشر نص تنظيمي سنوي في الجريدة الرسمية يتضمن ويُحَيّن قائمة لمنتجات المصنفة ضمن المنشطات.	
3 - في المؤسسات السجنية	
- تعزيز موارد المندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج، لا سيما من الموارد البشرية المتخصصة في مجال الإدمان :	
- تعميم اللوج إلى العلاجات البديلة للمواد «الأفيونية» على مستوى جميع المؤسسات السجنية، وضمان إمكانية اللوج إلى العلاجات لفائدة أي شخص مدمن يبدى رغبة في ذلك :	

2 - السلوكات الإدمانية في الوسط الرياضي

إذا كانت ممارسة الرياضة مفيدة للصحة والسلامة النفسية والاجتماعية للأفراد، فإن الإفراط في ممارستها يمكن أن يؤدي إلى سلوكات إدمانية تعرف بإدمان الرياضة (Bigorexie). وقد اعترفت منظمة الصحة العالمية بإدمان الرياضة بوصفه مرضاً منذ سنة 2011؛ ويمكن أن يصيب الرياضيين من المستوى العالي وكذا الرياضيين الهواة الذين يقعون في الإدمان بعد الإفراط في ممارسة الرياضة.

من جهة أخرى، كثيراً ما يستعين الرياضيون من المستوى العالي، بمواد منشطة لتحسين أدائهم أو لتقليل التوتر قبل المنافسات أو بعدها، مما قد يؤدي إلى إدمانهم على بعض المواد ذات التأثير النفسي والعقلي.

ويمكن أن يتسبب إدمان الرياضة وتعاطي المواد المنشطة على حد سواء في عواقب قد تكون وخيمة على الصحة الجسدية، حيث قد يؤدي إدمان الرياضة إلى حالات إرهاق وتمزقات عضلية والتهابات على مستوى الأربطة، بل قد يصل الأمر إلى النوبة القلبية. كما يمكن أن يؤدي استعمال مواد ذات تأثير عقلي ونفسي (محفزات)¹⁶، لا سيما الأمفيتامينات، إلى إصابات خطيرة على مستوى الدماغ، بل قد تؤدي إلى الوفاة.

أما بالنسبة لبلادنا، وتنفيذاً للتوجيهات الملكية السامية¹⁷ ووفاءً بالالتزامات الدولية للمملكة¹⁸، صدر في غشت 2017 القانون رقم 97.12 المتعلق بمكافحة تعاطي المنشطات في مجال الرياضة، فضلاً عن عدد من نصوصه التطبيقية لاحقاً. وقد تلاه إحداث الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات (سنة 2020) التي يندرج ضمن مهامها إعداد وتنفيذ برنامج سنوي لمكافحة المنشطات في أوساط الرياضيين من المستوى العالي.

والجدير بالذكر أن مشكلة المنشطات في بلادنا تتجاوز نطاق الرياضيين من المستوى العالي، حيث إن مجال عرض المنتجات المنشطة بات متسعاً بشكل كبير، إذ تطرح للبيع بشكل حر في غياب أي إطار قانوني يضبط استعمال هذه المواد المسماة «مكملات غذائية»، بل إن بعض المواد التي لا يمكن بيعها إلا بناء على وصفة طبية متاحة في الأسواق دون أية قيود.

16 - يتعلق الأمر أساساً بالأمفيتامينات والكافيين والكوكايين والأدرنالين والإيفرين أو باقي



Signature le 25 décembre 2022 de la convention de coopération et de collaboration entre l'AMAD et la FRMSPSH.



Signature le 25 décembre 2022 de la convention de coopération et de collaboration entre l'AMAD et la FRMSPSH.



Signature le 25 décembre 2022 de la convention de coopération et de collaboration entre l'AMAD et la FRMSPSH.

03-05 mars 2022 :

participation de l'AMAD à la première édition des journées internationales sport et obésité (JISO22) organisée par l'Institut des Métiers du Sport, Université Ibn Tofaïl Kénitra.

Les journées internationales du sport et de l'obésité, organisées par l'institut des métiers de sport (IMS) en collaboration avec le centre d'études doctorales (CED) en collaboration avec l'AMAD, ont été une opportunité de mettre en relation scientifiques, universitaires et étudiants intéressés par le domaine de l'activité physique et de la recherche sur l'homéostasie énergétique. Ces journées scientifiques ont permis de débattre des dernières découvertes scientifiques, et de sensibiliser à l'obésité. Par l'organisation de ces journées, le point a été mis sur l'encouragement de participer à des événements sportifs liés à la santé.

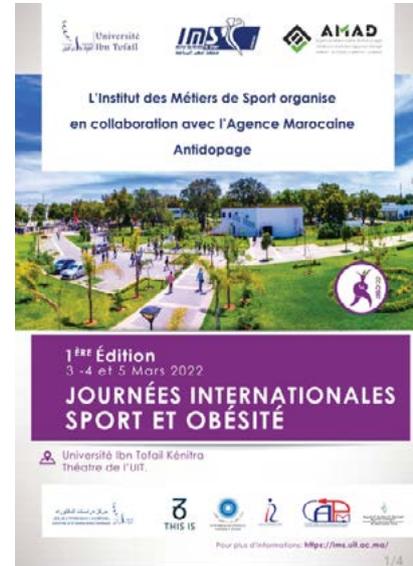


Photo montrant la présidente de l'AMAD aux côtés des différents organisateurs de cette manifestation lors de la clôture de ces journées internationales

Mercredi 16 mars 2022 :

Première rencontre avec les Fédérations Royales Marocaines Sportives .

PROGRAMME



PROGRAMME DE LA 1^{ère} RENCONTRE DE L'AMAD AVEC LES FÉDÉRATIONS ROYALES MAROCAINES SPORTIVES SUR LE THÈME

« RÈGLES ANTIDOPAGE APPLICABLES AU MAROC »

Bouznika, 16 Mars 2022

9h30-10h00	Accueil des participants	
10h00-10h30	Mot(s) de bienvenue	
10h30-11h00	Présentation de L'AMAD	Mr YOUSSEFI Youssef
11h00-11h30	Lecture juridique de la loi 97-12	Mr SENTISSI Mokhtar
11h30-11h45	Pause-café	
11h45-12h30	Règles antidopage en 2022	Mr SENTISSI Mokhtar
12h30-13h15	Rôle et responsabilité des fédérations	Mr IDMAHAMMA Abdelatif
13h15-13h30	Discussion	
13h30-14h30	Déjeuner	





Madame la présidente de l'AMAD, lors de la séance d'ouverture de cette rencontre nationale

L'AMAD a organisé le mercredi 16 mars 2022 à Bouznika la première rencontre avec les fédérations sportives nationales. Cette rencontre était organisée sous le thème «Règles antidopage applicables au Maroc». Elle a connu la présence de représentants de 35 fédérations sportives, du Ministère chargé des Sports et des représentants du Comité National Olympique Marocain (CNOM).



Lors de la séance d'ouverture, Mr HAMIMEZ Mohamed, Directeur du sport représentant du ministère chargé du sport et Mr IDMAHAMMA Abdellatif, Secrétaire général du CNOM ont réitéré l'engagement du Gouvernement du Maroc et du mouvement sportif national pour un sport propre conformément aux idéaux olympiques et aux principes de la Convention de l'UNESCO. De son côté, la présidente de l'AMAD, Dr ABOUALI Fatima, a souligné les efforts consentis par l'AMAD pour mettre en place une stratégie nationale pour lutter contre le dopage.

Ensuite, il y a eu des exposés relatifs à la présentation de l'AMAD et à la loi 97-12.

- ❖ Le 1^{er} exposé a été présenté par Dr YOUSFI Youssef, chef de pôle contrôle et investigations à l'AMAD, qui a présenté l'Agence, ses missions et son plan d'action 2022 qui consiste à l'éducation, la formation, la sensibilisation et la prévention dans le domaine de lutte contre le dopage dans le sport.
- ❖ Le 2^{ème} exposé a été présenté par Mr SENTISSI El Mokhtar du Secrétariat Général du Gouvernement et membre du Conseil d'Administration de l'AMAD, qui a fait une lecture juridique de la loi n°97-12. Il a démontré que cette loi nationale constitue l'instrument juridique solide qui doit être appliqué pour pouvoir instaurer une politique antidopage intelligente et efficace. Le texte de loi ambitionne, ainsi, de prévenir et de lutter contre le dopage dans le domaine sportif, préserver la santé des sportifs et éviter les pratiques portant atteinte à l'éthique du sport. Mr SENTISSI a par ailleurs, signalé que la loi a établi une distinction entre les violations antidopage qui ne peuvent être commises que par les sportifs et auxquelles s'appliquent uniquement des sanctions disciplinaires et celles qui peuvent être commises par quiconque (entraîneurs, cadres administratifs, médecins...) et qui sont assorties de peines pénales.

Cette rencontre était l'occasion pour éclaircir et échanger autour des violations des règles antidopage qui sont :

1. Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou marqueurs dans un échantillon fourni par un sportif ;
2. Usage ou tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite ;
3. Se soustraire au prélèvement d'un échantillon, refuser le prélèvement d'un échantillon ou ne pas se soumettre au prélèvement d'un échantillon de la part d'un sportif ;
4. Manquements aux obligations en matière de localisation de la part d'un sportif ;
5. Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage de la part d'un sportif ou d'une autre personne ;
6. Possession d'une substance interdite ou d'une méthode interdite par un sportif ou un membre du personnel d'encadrement du sportif ;
7. Trafic ou tentative de trafic d'une substance interdite ou d'une méthode interdite par un sportif ou une autre personne ;

8. Administration ou tentative d'administration par un sportif ou une autre personne à un sportif en compétition d'une substance interdite ou d'une méthode interdite, ou administration ou tentative d'administration à un sportif hors compétition d'une substance interdite ou d'une méthode interdite qui est interdite hors compétition;
9. Complicité ou tentative de complicité de la part d'un sportif ou d'une autre personne;
10. Association interdite de la part d'un sportif ou d'une autre personne ;
11. Actes commis par un sportif ou une autre personne pour décourager les signalements aux autorités ou actes de représailles à l'encontre de tels signalements.

Il y a lieu de constater que la lutte contre le dopage revêt un aspect pluridisciplinaire qui embrasse des matières diverses et très techniques en l'occurrence elle implique le volet éducation, pédagogique, sportif, médical, juridique et judiciaire. Ainsi cette lutte ne peut être accomplie efficacement qu'à travers une institution spécialisée et dédiée.

À l'issue de cette première rencontre avec les différents participants, Mme la présidente de l'AMAD a énoncé les rôles et responsabilités des Fédérations sportives nationales, tels que stipulés dans les règles antidopage en application de la loi n°97-12. On peut énumérer :

- ❖ **Respect de la réglementation (loi 97-12), reconnaissance et application** : les Fédérations nationales doivent inclure dans leurs politiques et règles les dispositions nécessaires reconnaissant la compétence et la responsabilité de l'AMAD de mettre en œuvre le programme national antidopage au Maroc et d'appliquer directement les présentes règles antidopage aux sportifs et aux autres personnes sous son autorité ;
- ❖ **Acceptation** : chaque Fédération doit accepter et respecter l'esprit et les termes du programme national antidopage au Maroc ainsi que les RAD pour pouvoir bénéficier de l'aide financière ou d'autre soutien de la part du gouvernement du Maroc et/ ou du Comité National Olympique du Marocain.
- ❖ **Incorporation dans les statuts** : chaque Fédération incorporera les règles antidopage directement ou par référence dans ses statuts, sa constitution et/ou les règles de son sport liant ses membres afin que la Fédération puisse les appliquer directement aux sportifs et aux autres personnes sous son autorité.
- ❖ **Collaboration et soutien** : les Fédérations sont appelées à collaborer et à soutenir l'AMAD dans ses missions.

- ❖ **Mise en place d'un règlement antidopage :** toutes les Fédérations établiront des règles imposant que tous les sportifs qui se préparent pour ou qui participent à une compétition ou à une activité autorisée ou organisée par une Fédération nationale ou l'une de ses organisations membres, ainsi que tous les membres du personnel d'encadrement du sportif associés à ces sportifs, acceptent comme condition de participation d'être liés par les règles antidopage de l'AMAD et acceptent l'autorité de l'AMAD en matière de gestion des résultats conformément au Règlement disciplinaire de l'AMAD.
- ❖ **Collaboration dans les enquêtes :** toutes les Fédérations signaleront à l'AMAD et à leur fédération internationale toute information suggérant ou concernant une violation des règles antidopage et collaboreront aux enquêtes menées par toute organisation antidopage compétente en la matière.
- ❖ **Mise en place des règles disciplinaires :** Les Fédérations mettront en place des règles disciplinaires pour empêcher que les membres du personnel d'encadrement du sportif qui font usage de substances interdites ou de méthodes interdites sans justification valable n'apportent un soutien aux sportifs relevant de la compétence de l'AMAD ou de la Fédération.
- ❖ **Education antidopage :** renforcer les valeurs et le comportement des sportifs en faveur de l'antidopage. Liste des sportifs des équipes nationales : les Fédérations s'engagent à communiquer à l'AMAD en début de chaque saison sportive la liste finale des sportifs inclus dans leurs équipes nationales.
- ❖ **Programme des compétitions et stages :** il est demandé aux Fédérations de fournir à l'AMAD en début de chaque saison sportive le programme des compétitions nationales / internationales, le programme des stages au Maroc et à l'étranger et informer l'AMAD de tout changement de ces programmations.
- ❖ **Collaboration avec l'équipe de l'AMAD :** faciliter l'accès à l'équipe de contrôle aux lieux des compétitions/stages, mise à la disposition de l'équipe une station de contrôle, etc.

14-16 juillet 2022 :

participation à la 6^{ème} rencontre nationale des doctorants .



L'AMAD était partenaire de l'Université Ibn Tofaïl lors de la sixième édition rencontre nationale des doctorants qui a eu lieu les 14-15-16 juillet 2022 sous le thème: « Pour une recherche scientifique productive ».

13-15 octobre 2022 :

L'AMAD était partenaire du 8^{ème} congrès international de toxicologie organisé par la Société Marocaine de Toxicologie Clinique et Analytique (SMTCA), du 13 au 15 octobre 2022

à Fès ; sous le thème « La toxicologie hospitalière au service des patients ». Lors de ce congrès une session a été réservée à la lutte antidopage où d'éminents experts nationaux et internationaux ont animé cette session qui a connu la présentation de 2 conférences et 7 communications orales. Pr Moulay Ahmed BELLIMAM, Secrétaire Général de l'AMAD est intervenu par une conférence intitulée “ la lutte antidopage au Maroc et l'engagement du Gouvernement ”, de même que l'AMAD a présenté une communication affichée sous le thème “perception des produits dopants par les sportifs” et un stand de sensibilisation et d'éducation sur la lutte antidopage a été également organisé au profit des différents participants (étudiants, chercheurs, universitaires...).





Photo des experts nationaux et internationaux ayant participé ou animé la session de la lutte antidopage lors du 8^{ème} Congrès International de Toxicologie



Perception de l'usage des produits dopants par les sportifs

SAFAR Rabiaa¹, TIYAOUIL Asmaa¹, BELLIMAM MY Ahmed², TAGHZOUTI Khalid¹, SEMMAR Sahar³, ABOUALI Fatima², RHALEM Naima⁴

¹ Faculté des Sciences, Université Mohammed V, Rabat; ² Agence Marocaine Antidopage; ³ Ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports; ⁴ Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc

INTRODUCTION

Afin de pouvoir développer des programmes de formation et de sensibilisation des sportifs et de leur entourage, il est nécessaire de connaître l'état des lieux. Notre étude avait pour objectifs d'évaluer l'ampleur du phénomène du dopage dans une population de sportifs et identifier leurs comportements.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Il s'agit d'une étude de type transversale, descriptive, qui s'est déroulée en fin mai 2022, utilisant un questionnaire qui comportait les paramètres suivants: Caractéristiques démographiques, caractéristiques de la pratique du sport, comportements liés aux conduites et produits dopants.

Population cible:

Les sportifs ont été recrutés lors de 2 événements sportifs:

- Un meeting d'athlétisme;
- Une concentration au sein de centre sportif « Complexe Moulay Rachid ».

Critères d'inclusion:

Ont été inclus dans l'étude tous les sportifs ayant une licence d'affiliation à une fédération royale marocaine sportive.

RESULTATS

Au Total, 74 Sportifs ont été questionnés avec 100% de réponse. Le Sex-ratio (M/F) des participants était de 1,6; l'âge moyen de la population étudiée était de 21,5 ans avec des extrêmes variant entre 15 et 48 ans.

Parmi les sportifs questionnés, 5% avaient un niveau d'enseignement primaire, 17% secondaire et 78% supérieur. Les sportifs pratiquaient dans 5 disciplines sportives différentes à savoir: 30 dans l'athlétisme, 12 dans le basketball, 10 dans l'haltérophilie, 15 dans le football et 7 dans la natation. Parmi eux, 39,1% pratiquaient au niveau locorégional; 41,3% au niveau national et 19,6% au niveau international.

L'ancienneté moyenne de la pratique sportive des sportifs recrutés était de 6,6 ans avec des extrêmes de 1 et 24 ans.

Par ailleurs, 70% des sportifs ont déclaré avoir eu recours aux compléments alimentaires.

Parmi les 74 sportifs, 65 ont déclaré qu'ils n'ont jamais utilisé des pratiques ou produits dopants soit 87,8%, **9 ont déclaré avoir déjà utilisé des produits dans l'objectif d'améliorer leur performance** soit 12,2%.

L'utilisation des produits de performance par discipline sportive a montré que les sportifs pratiquant le culturisme étaient au nombre de 5, ceux pratiquant l'athlétisme étaient au nombre de 3 et un sportif pratiquait du basketball.

Le sex-ratio (M/F) des sportifs ayant déclaré avoir déjà consommé des produits de performance était de 8. L'âge moyen de ces sportifs était de $31,2 \pm 8,5$ ans, dont 55,6% avaient un âge compris entre 20 et 30 ans (Figure 1).

Parmi les 9 sportifs, 77,8% étaient des professionnels et 22,2% pratiquaient un sport récréatif. Dans 67% des cas, les sportifs pratiquaient une activité sportive plus de 3 fois par semaine et 56% s'entraînaient plus de 02 heures par séance (Tableau 1).

La totalité des sportifs ayant déclaré avoir utilisé des produits de performance avaient un niveau universitaire et la majorité d'entre eux avaient des connaissances sur les produits de performance (88,9%).

Sur la totalité des sportif, 55,6% des produits de performance, étaient prescrits par des médecins selon les déclarations de ces sportifs (Figure 2).

La totalité des sportifs ayant déclaré avoir consommé des produits de performance ont consommé également des compléments alimentaires (Figure 3). Les 3 cas d'érythropoïétine (EPO) ont été déclarés dans la même discipline.

CONCLUSION

Le phénomène de dopage est un sujet d'actualité dans le monde sportif. Cette étude a mis l'accent sur certains comportements qui pourraient être associés à l'usage des conduites et produits. D'autres études plus exhaustives seraient utiles afin de mettre en place des stratégies de sensibilisation chez les sportifs basées sur des preuves scientifiques.

Nos remerciements au Dr Jalal BELLAT du complexe moulay Rachid, qui n'a ménagé aucun effort pour faciliter l'enquête.

Tableau 1: Produits de performance et intensité de l'activité sportive

	Nombre de séances /semaine		Durée de la séance	
	≤3	>3	<2h	≥2h
Nombre	03	06	04	05
%	33%	67%	44%	56%

Figure 1: Dopage selon l'âge

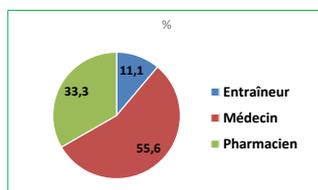
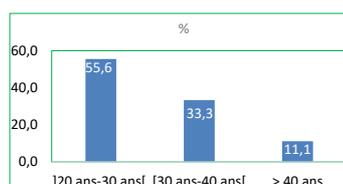


Figure 2: Qui conseille les produits dopants

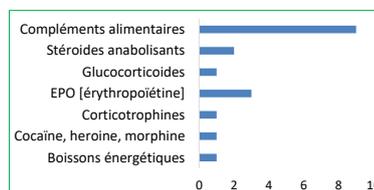


Figure 3: Produits de performance sportive utilisés

Références

1- Broloz S., Germion, G : dopage chez les sportifs amateurs , Schweizerische Zeitschrift für Sportmedizin und Sport traumatologie, 61 (1), pages 21-22,2013; 2- Labares S :Quelques généralités sur le dopage , actualités pharmaceutiques Février 2013, volume 52, page 16-17; 3-Recherche scientifiques dans le domaine du dopage. <https://www.wada-ama.org/fr/donnees-et-recherche/recherche-en-sciences-sociales>; 4- La Liste des substances et méthodes interdites 2022 de l'AMA entre en vigueur. <https://www.wada-ama.org/fr/nouvelles/la-liste-des-substances-et-methodes-interdites-2022-de-lama-entre-en-vigueur>

Communication affichée présentée par l'AMAD lors du 8^{ème} Congrès International de Toxicologie

19 octobre 2022 :

séminaire organisé par l'Agence Marocaine Antidopage en collaboration avec la Marocaine des Journalistes Sportifs sous le thème " L'AMAD au service des sportifs "

Affiche et programme de la journée



Séminaire : L'Agence Marocaine Antidopage au service des sportifs

19 octobre 2022

Heure	Thèmes et intervenants
09:00 - 09:30	Accueil des participants
09:30 - 10:00	Le programme mondial antidopage et le rôle du Maroc dans ce domaine
	Mr. SWIGELAAR Rodney <i>Directeur du Bureau Régionale Africain de l'Agence Mondiale Antidopage</i>
10:00 - 10:30	L'importance de l'éducation dans la lutte antidopage
	Mme. GACEM Basma <i>Responsable de l'Education de l'Agence Tunisienne Antidopage</i>
10:30 - 11:00	Discussion
11:00 - 11:30	Pause- café
11:30 - 12:00	L'AMAD de la création à l'excellence
	Pr. BELLIMAM Moulay Ahmed <i>Secrétaire Général de l'AMAD</i>
12:00 - 12:30	Le rôle de la presse sportive dans la lutte anti-dopage
	Mr. BOUIMID Belaid <i>Journaliste</i>
12:30 - 13:00	Discussion
13:00 - 14:00	Déjeuner
14:00 - 15:00	Atelier n°1 : l'engagement du Maroc dans la lutte anti-dopage
	Maître SADOUK Rachid <i>Avocat Général auprès de la cour de cassation</i>
15:00 - 16:00	Atelier n°2 : les droits et responsabilités des sportifs
	Mme BERTAGI Zakia <i>Ex Directrice Générale de l'Agence Tunisienne Antidopage</i> & Mr. SENTISSI Mokhtar <i>Conseiller juridique</i>
16:00 - 17:00	Séance de signature des conventions de partenariat
18:00	Inauguration officielle
19:00	Cocktail de clôture

Organismes présents :

Cette journée a connu la présence de 120 participants nationaux et internationaux.

Les Ministères représentés

- ❖ Ministère de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports
- ❖ Ministère de l'Intérieur
- ❖ Ministère de la Justice
- ❖ Ministère de la Santé et de la Protection sociale
- ❖ Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger
- ❖ Ministère Public
- ❖ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation

Les organismes de sécurité et de gouvernance

- ❖ Gendarmerie Royale
- ❖ Direction Générale de la Sûreté Nationale
- ❖ Administration des Douanes et Impôts Indirects
- ❖ Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
- ❖ Ordre National des Médecins
- ❖ Centre Antipoison et de Pharmacovigilance du Maroc

Les universités

- ❖ Université Mohamed 5-Rabat
- ❖ Université Ibn Tofail-Kénitra
- ❖ Université Hassan Premier Settat

Les Organes Sportifs

- ❖ Comité National Olympique Marocain
- ❖ Représentants des Sportifs

Les Sociétés Savantes et Associations

- ❖ Société Marocaine de Toxicologie Clinique et Analytique
- ❖ Association Marocaine des Journalistes Sportifs
- ❖ Association Marocaine des Journalistes

Les Instances Internationales

- ❖ L'Agence Mondiale Antidopage
- ❖ L'Agence Internationale de Contrôle
- ❖ L'Organisation Régionale Antidopage Afrique du Nord
- ❖ L'Agence Tunisienne Antidopage

La presse écrite, audio-visuelle et électronique

- ❖ La MAP, L'Opinion, Afrique Monde Arabe, SNRT, SNRT news, 2M, Al Aoula, Media International, Arriyadia TV, Beinsport Télé Maroc/Web, Al Watan Al Arabi, Wiam Press, Sport 7, 9 TV, Al Kass.TV, Radio Mars, Maghreb News, Rissalat Al Oumma, CAP 24 TV, Télé Maroc, Al Massae, Al Massae Aryadi, MSport, Bila Koyoud, Riyada24

DÉROULEMENT DU SÉMINAIRE

Le programme du séminaire « l'Agence Marocaine Antidopage au service des sportif » était riche d'interventions ayant abordé plusieurs volets de la lutte contre le dopage aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Conférences 1 & 2



M. Swigelaar RODNEY : Directeur du Bureau Régional Africain de l'AMA

« Le programme mondial antidopage et le rôle du Maroc dans ce domaine »



Mme. Besma GACEM : Responsable de l'éducation de l'Agence Tunisienne Antidopage

« L'importance de l'éducation dans la lutte antidopage »

Conférences 3 & 4



M. Moulay Ahmed BELLIMAM :
Secrétaire Général de l'AMAD

« L'AMAD de la création à l'excellence »



M. Belaïd BOUIMID:
Journaliste

« Le rôle de la presse sportive dans la lutte antidopage »



| Panel ayant animé les conférences.

Ateliers 1 et 2



M. Rachid SADOUK :

membre du Conseil d'Administration de l'AMAD

« L'engagement du Maroc dans la lutte antidopage »



Mme. Zakia BARTEGI,

Ex-Directrice Générale de l'Agence Tunisienne Antidopage

M. Mokhtar SENTISSI :

membre du Conseil d'Administration de l'AMAD

« L'engagement du Maroc dans la lutte antidopage »



| Panel ayant animé les ateliers.

Recommandations

Plusieurs interventions ont été présentées lors de ce séminaire avec des discussions pertinentes qui ont abouti à plusieurs recommandations, dont la réalisation relève des prérogatives de tous les départements ministériels concernés à savoir : Le ministère de l'intérieur, le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports, le ministère de la santé et de la protection sociale, le ministère de la solidarité et de l'insertion sociale, le ministère de la culture, de la jeunesse et de la communication... Ces recommandations sont citées ci-après :



Mme. Naima RHALEM :

membre du Conseil d'Administration de l'AMAD

« Enoncé des recommandations »

- ◆ Inclure la sensibilisation contre le dopage dans le cursus scolaire et universitaire;
- ◆ Promouvoir la recherche scientifique en collaboration avec les universités, les instituts et les grandes écoles dans le domaine de la lutte antidopage ;
- ◆ Promouvoir la lutte antidopage à travers l'omnisport et la culture (théâtre, musique, poésie, cinéma, peinture, littérature, danse, compte...) et particulièrement les disciplines liées à l'exercice corporel ;
- ◆ Investir les maisons de jeunes pour la promotion de la lutte antidopage auprès de la jeunesse ;
- ◆ Renforcer les échanges et le parrainage avec les entreprises du secteur privé dans un cadre règlementé et répondant au souci de la gouvernance et de la transparence (sponsoring) ;
- ◆ Intégrer les enfants (garçons et fillettes) en collaboration avec les autres secteurs et les associations spécialisées dans la réinsertion des enfants dits de rue ;
- ◆ Réaliser le projet d'un livre portant sur l'histoire de la lutte antidopage dans le Royaume ;
- ◆ Assurer une communication pérenne avec les médias ;
- ◆ Tenir un maximum de rencontres avec les experts dans le but de vulgariser les connaissances dans le domaine du dopage ;
- ◆ Renforcer la coopération avec les Organisations Nationales Antidopage (ONAD), les Organisations Régionales Antidopage (ORAD), l'Agence Internationale de Contrôle (ITA) et l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ;
- ◆ Maintenir la plateforme nationale de lutte antidopage ;
- ◆ Créer une commission AD-HOC pluridisciplinaire chargée du suivi de réalisation de ces recommandations.

Les travaux de cette journée ont été clôturés par la lecture d'une lettre de loyauté et de fidélité à sa Majesté le Roi Mohammed VI.





برقية ولاء وإخلاص مرفوعة إلى السدة العالية بالله
صاحب الجلالة الملك محمد السادس نصره الله وأيده

بمناسبة اختتام فعاليات اليوم الدراسي المنعقد يوم الأربعاء 19 أكتوبر 2022 بمقر الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات بالرباط.

الحمد لله والصلاة والسلام على مولانا رسول الله وآله وصحبه.

مولاي صاحب الجلالة والمهابة، حامي الملة والدين، أدام الله عزكم وعلاكم.

بعد تقديم فروض الطاعة والولاء لجنابكم الشريف، تتشرف خديمة الأعتاب الشريفة، رئيسة الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات، أصالة عن نفسها ونيابة عن كافة المشاركين في أشغال اليوم الدراسي حول " الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات في خدمة الرياضيين " الذي تم تنظيمه يوم الأربعاء 19 أكتوبر 2022 بالرباط، أن ترفع إلى مقامكم العالي بالله أسمى عبارات الولاء والإخلاص مقرونة بأصدق مشاعر التشبث بأهداب العرش العلوي المكين.

نعم، سيدي أعزكم الله،

إن هذا اليوم الدراسي يستلهم مضمونه من توجيهاتكم النيرة التي تضمنتها رسالتكم السامية الموجهة في 24 أكتوبر 2008 إلى الأشغال الوطنية حول الرياضة التي انعقدت بالصخيرات. لقد شكل هذا اللقاء، يا مولاي، مناسبة لشرح دور الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات في تربية وتحسيس رياضيي النخبة والناشئة بمخاطر هذه الآفة.

أبقاكم الله يا مولاي ذخرا وملاذا لهذا البلد الأمين ولشعبكم الملتف حولكم والمتعلق بأهداب عرشكم المنيف، ومتعكم برداء الصحة والعافية وحقق على يدكم ما يصبو إليه أبناء هذه الأمة من رفعة وسؤدد، وأقر عينكم بولي العهد الأمير الجليل مولاي الحسن حفظه الله ورعاه، وشد عضدكم بشقيقكم السعيد صاحب السمو الملكي الأمير مولاي رشيد وسائر أفراد الأسرة العلوية الشريفة، إنه سبحانه وتعالى مجيب الدعاء ومحقق الرجاء.

والسلام على مقامكم العالي بالله ورحمته تعالى وبركاته.

وحرر بالرباط يوم الأربعاء 23 ربيع الأول 1444
الموافق ل 19 أكتوبر 2022

خديمة الأعتاب الشريفة
الدكتورة فاطمة أبو علي

فاطمة
الخديمة الأعتاب الشريفة
لمكافحة المنشطات



ORGANISATION & PARTICIPATION AUX RENCONTRES INTERNATIONALES



11-12 juin 2022 :

Symposium international des organisations nationales antidopage .

La délégation Marocaine, participant au symposium annuel de l'AMA, était représentée par les Membres suivants :

- ❖ **Dr ABOUALI Fatima**, présidente de l'ORAD ;
- ❖ **Mr SENTISSI El Mokhtar**, membre du Conseil d'Administration de l'AMAD ;
- ❖ **Dr YOUSFI Youssef**, Chef de Pôle Contrôle et Investigations à l'AMAD.



Equipe AMAD présente au Symposium de Lausanne

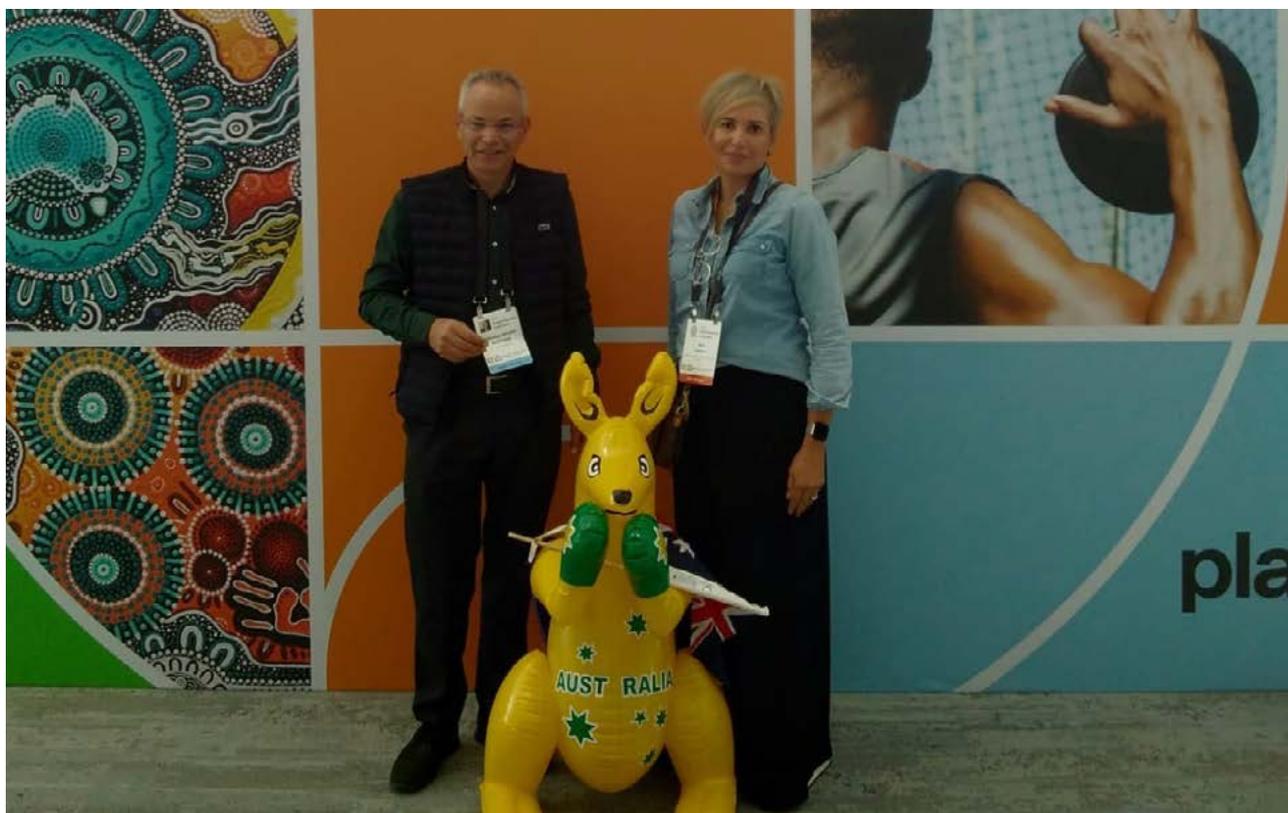
A la marge des travaux du symposium, des réunions ont été organisées entre la délégation Marocaine (AMAD) et des organisations et institutions antidopage notamment, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD), l'ITA (Agence Internationale de Contrôle), l'ONAD Turque, AIU (Unité d'Intégrité de l'Athlétisme), AMA (Bureau Régional d'Afrique), le laboratoire de contrôle de Lausanne. L'objectif principal était de coordonner avec ces différentes entités en matière de lutte contre le dopage dans le sport et de concrétiser cette collaboration à travers des conventions formelles.



Equipe de l'AMAD avec les délégations africaines

19-22 septembre 2022 :

Participation de l'AMAD à la conférence globale de l'éducation antidopage organisée par l'AMA.



4.1 ACADEMY AND SCHOOL PROGRAM

Aim: To prepare all athletes within the education pool to train and compete clean in sport

Target Group	Program objective	Topics	Learning objectives	Education activity	Monitoring and evaluation procedures
Students in the 31 Youth Competitive Sports Schools and other Schools with focus on sports; Players in the 14 football academies and in the 8 ice hockey academies	NADA Austria's "Academy and School program" will be delivered to all participating schools and academies by NADA Austria's educators	All Code Article 18.2. Topics; body images in society	By the end of the education activity the athlete will be able to differentiate between healthy training practices and unhealthy ones and will be able to make a self-confident and self-reliant choice for clean and healthy sport By the end of the education activity the participant will be able to use his knowledge (e.g. know about risks of nutritional supplements; know how to file whereabouts; know how to check medication; know how to apply for a TUE)	eLearning (anti-doping education, valuesbased education) In-person workshop (anti-doping education, valuesbased education)	Monitor who has accessed and completed the dedicated eLearning module Monitor the annual knowledge check for the prolongation of the certificate Monitor the participation of squads and athletes Monitor the number of in-person / video-call workshops Collect feedback after the education activity using a feedback form Study with University UMIT on effectiveness

18 octobre 2022 :

Organisation de la 16^{ème} réunion annuelle du conseil d'administration de l'Organisation Régionale Antidopage Afrique du nord (ORAD Afrique du Nord).

L'ORAD Afrique du Nord est une organisation non gouvernementale responsable de la mise en œuvre des actions de l'Agence Mondiale Antidopage au niveau de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Lybie et Mauritanie). Le conseil d'administration est représenté par deux membres par pays, l'un représente le gouvernement et l'autre représente le Comité National Olympique (à titre d'observateur). Le Maroc préside et abrite le siège de l'ORAD depuis 2013 dans le cadre d'un accord de siège entre l'ORAD et le Ministère chargé des Sports ;

Une réunion du conseil d'administration est organisée annuellement dans les pays membres à tour de rôle ; en 2022, le Maroc a accueilli la réunion du conseil dans les locaux de l'AMAD. L'ouverture officielle a été présidée par Monsieur Chakib Ben Moussa, Ministre de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports.



Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, présidant l'ouverture du Conseil d'Administration de l'ORAD

En présence de trois représentants de l'Agence Mondiale Antidopage , les membres du conseil ont pu débattre un certain nombre de sujets à savoir le rapport d'activité du bureau de l'ORAD en 2021/2022, la collecte de renseignements et le processus d'enquête, les activités antidopage 2021/2022 des pays membres et l'approbation du plan opérationnel 2023.



PARTICIPATION AUX WEBINAIRES SUR LA LUTTE ANTIDOPAGE :

4 février 2022 :

Webinaire organisé par l'ITA sur les enquêtes en matière de dopage

9 février 2022 :

Webinaire organisé par l'UNESCO sur le fond pour l'élimination du dopage



24 février 2022 :

Webinaire sur le tribunal arbitral du sport et droits humains :conférence conjointe des branches canadienne, française de l'association des droits

30 mars 2022 :

Webinaire organisé par l'ITA sur l'innovation dans la lutte antidopage



ILS ONT PARLÉ DE NOUS



الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات تعلن عن برنامج لمواكبة الرياضيين وتحسيسهم ضد الأخطار



من الندوة الصحفية

الرسدية. لهذا سنعلم على إطلاق الجامعات الرياضية بهذه المستجدات لتوعية رياضيينها، حتى لا يسقطوا في المحذور، وهذا إحد من التوضيح أن الكثير من الرياضيين، الذين تكون نتائج تحاليلهم إيجابية لم تكن لهم أية تناول للمنشطات، لأنهم سقطوا ضحية جهلهم بالعقاقير، وتأثيرها أذوية قد تكون عابدة، لكنها مصفة ضمن المنشطات.

والعبرت المذكورة أبو علي بأن مكافحة المنشطات تهدف إلى خلق العدالة الرياضية وإغناء الرياضيين من أخطار المنشطات خاصة وأن بعضها أن يظهر إلا بعد سنوات.

ومن الجانب القانوني، قال المختار السنوسي، المستشار القانوني، إن الوثيقة المغربية لمكافحة المنشطات هي وثيقة مستقلة وأبست مؤسسة عمومية وهي مؤطرة بـ 97.12، الذي حدد لها مجموعة من الاختصاصات تجعل منها قوة القارية كما أعطها القانون الحق في التحري، وهناك توجه بأن يصبح لها محققون مخصصين بحيث يمكنهم القيام بعمليات تفتيش مع تقديم نتائج تحرياتهم إلى النيابة العامة المختصة، وهذا إحد من التوضيح بأن القانون المغربي صارم جداً، ويتضمن عقوبات حربية، على غرار الفصل 9 الخاص بالرياضيين، وقد الفصل 18، الذي يطبق على المتحاربين في المنشطات والمتعرضين على استعمالها.

بما أن القانون 97.12 تمسكس للوثيقة المغربية لمكافحة المنشطات كان قد صوبت عليه سنة 2017، ولم يتم الإعلان عن خلق الوثيقة إلا في سنة 2021، ولم يصبح لها مفر خاص بها إلا في سنة 2022، وهو التوجه يعنى الرياض، والذي سيتم إقتماده يوم 19 أكتوبر الجاري.

عبد المجيد النهسي

في أقل تنظيم مذكر حول المنشطات، الفتح مقرها الجديد، عادت الوثيقة المغربية لمكافحة المنشطات، نود صمغية بمقرها الجديد يعنى الرياض، سلطت فيها الضوء على الإحداث واستراتيجية العمل في عائلتها مع الوثيقة الدولية لمكافحة المنشطات والجامعات الرياضية المغربية، وخاصة تلك المصفاة ضمن الرياضيات الإيجابية.

وأوضحت المذكورة فاطمة أبو علي، رئيسة الوثيقة المغربية لمكافحة المنشطات، أن الوثيقة ستكون في صالح الرياضيين، سواء الهواة أو نود المستوى العالي، إن هذا الهدف الإسمى جعلنا نبتى عملاً على شعار الوثيقة في خدمة الرياضيين، والذي يستند على أرض الواقع من خلال التواصل المستمر مع الجامعات الرياضية من نود استثناء، وسنكون ذلك من خلال حد الجامعات المختصة على التوجه أيضاً نحو التحولات التي تعلى مجال المنشطات، كما سيكون هناك الفتح على شركاء جدد، ويشمل كثير على الصحافة المغربية، بعمق الدور الكبير الذي تلعبه سواء من حيث الإخبار أو التحسيس.

وتابعت أبو علي: «الوثيقة ستكون في خدمة الرياضيين من خلال تطبعها العلمي، وتبعها التفتيش لى المستجديات في كل ما نعرفه المنشطات من تطور بهدف الانخراط على القوانين والمراقبة، وفي هذا المجال نود صبر بالجزيرة الرسمية لإمعة جديدة باسماء العقاب التي ستدخل ضمن المواد المحظورة سنة 2023، ونحن نعرف جيداً بأن الرياضيين لن يفرغوا الجزيرة

16/16

أبو علي: وكالة مكافحة المنشطات ليست شرطياً وهدفها خدمة الرياضيين

قالت إء مكافحة هذه الأمة تتطلب مجهودات مشتركة



الرياضيين، كما تؤثر سلباً على القيم النبيلة لممارسة الرياضة، معتبرة أن العديد من حالات تعاطي المنشطات كانت نتيجة جهل بعض الرياضيين بالقوانين المعمول بها.

وأضافت أنه بإمكان الوكالة أيضاً التدخل على المستوى القانوني من خلال تقديم الاستشارة للرياضيين خاصة أمام الهيئات الرياضية الدولية، من قبيل محكمة التحكيم الرياضي، وكذا على مستوى الشروط وإجراءات منح التراخيص للرياضيين لتعاطي الأدوية الممنوعة في الحالات المرضية.

وأشارت فاطمة أبو علي، إلى أن الترسنة القانونية للوكالة تهدف أساساً إلى مواكبة جميع المتحاربين في المجال الرياضي لتعزيز ممارسة رياضية نظيفة ورفع مستوى الرياضة الوطنية، وإشسارت إسى أن الوثيقة المغربية لمكافحة المنشطات توجد في قلب منصة وطنية لمكافحة المنشطات تضم 12 من المتدخلين

عبد الواحد الشريفة

أكدت فاطمة أبو علي، رئيسة الوثيقة المغربية لمكافحة المنشطات، مساء أول أمس الأربعاء بالرباط، في ندوة صحفية بمقرها بالعاصمة الرباط، أن عمل الوكالة حديثة التأسيس، يروم خدمة الرياضيين المغربية وتعزيز ممارسة رياضية نظيفة على المستوى الوطني.

و أضافت فاطمة أبو علي، في كلمة لها في مستهل الندوة الصحفية، أن عمل ووجود الوثيقة المغربية لمكافحة المنشطات، يتمثل أساساً في خدمة الرياضيين والرياضة الوطنية، خاصة في ما يتعلق بالوقاية والتحسيس بمكافحة المنشطات، وأشارت إلى أن «دور الوثيقة لا يتمثل فقط في دور الشرطي و قرض عقوبات في حالات تعاطي المنشطات، بل أيضاً في مواكبة الرياضيين والجامعات الرياضية في مجال مكافحة المنشطات».

و أكدت إن المنشطات لا أثار صحية ومعنوية ومادية على

الدعوة لإدماج التحسيس بمكافحة المنشطات بمناهج التعليم

علم هامش تدشين مقر الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات



أحداث المنشطات بشمال أفريقيا ، إن أحداث الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات هو تأكيد على اهتمام المغرب وشغاله الدؤوبين بمكافحة المنشطات والتعبير عن إرادته الراسخة والقوية لإخراجه مع الهيئات الدولية واستعادته للالتزام بالمبادئ والمثل العليا الأولمبية بجهة وضع سياسة رياضية وطنية ناجعة لمكافحة المنشطات.

و تم تشييد المقر الجديد للوكالة المغربية لمكافحة المنشطات، بحضور يوسف بلقاسمي، الكاتل العام لوزارة التربية الوطنية و التعليم الأولي و الرياضة، و كان شكيب بنعومي ، وزير التربية الوطنية و التعليم الأولي و الرياضة ، قد أبرز خلال حضوره اجتماع المنظمة الجهوية لمكافحة

فطمة أبو علي ، رئيسة الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات، على ست اتفاقيات شراكة، مع المغربية للصحاليين الرياضيين ، و جامعة محمد الخامس بالرباط ، و معهد علوم الرياضة بسطات، و المجلس الوطني للاطباء، و المركز المضاد للتسمم و البهجة الصيدبية بالمغرب، و الشركة المغربية لعم التسمم السريري و التحليلي.

إلى أكبر عدد من المستهدفين. و أكد مدير فرع إفريقيا بالمنظمة العالمية لمكافحة المنشطات ، و مندوبة الوكالة التونسية لمكافحة المنشطات، و شخصيات أخرى، على أهمية تعميق المعرفة و التربية و تصحيح البحث العلمي ، و أهمية الاستثمار في نور الشباب ، و الافتتاح على القطاع الخاص، و في ختام اليوم الدراسي، وقعت

عبد الواحد الشريفي

طالب مشاركون اليوم الدراسي الذي نظمته الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات، أول أمس الأربعاء بمقرها الرباط ، تحت شعار « الوكالة في خدمة الرياضيين » ، يدمج التحسيس بمخاطر المنشطات في مناهج التعليم الأولي و الجامعي، ضمن جهود مشتركة لتوضو

Lutte contre le dopage

L'AMAD au service du sport national

Mostafa YASSINE

Le Maroc, en tant que signataire de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, est entré de plein droit dans cette bataille. Depuis la ratification par le Maroc le 15 avril 2009, la lutte contre toutes les formes de dopage dans le sport est devenue une des premières préoccupations du Département du sport.

Cette lutte a commencé par la mise en place de Lois et de textes réglementaires pour se mettre au niveau des normes internationales. Vient ensuite la création de l'Agence Marocaine Anti Dopage (AMAD) en 2017.

Les missions de l'AMAD
Selon la Loi 97-12, l'AMAD a pour but de confier les missions suivantes :

- Préparer et assurer le programme annuel des actions de contrôle antidopage dans le sport sous toutes ses formes ;
- Coordonner les actions de prévention et de lutte contre le dopage ;
- Proposer toute mesure de nature à permettre la prévention et la lutte contre le dopage ;
- Entreprendre des campagnes d'information, à travers tous les



moyens possibles, afin d'informer le public et les intéressés des mesures législatives, réglementaires et fédérales prévues pour la lutte contre le dopage ;

- Mettre en œuvre un programme éducatif, de formation et de sensibilisation, aussi bien pour les sportifs que pour le personnel concerné, se rapportant aux effets négatifs du dopage sur l'éthique et les valeurs du sport, ses conséquences sur la santé, les droits et les devoirs du sportif à ce sujet et les voies et moyens d'éviter le recours au dopage dans la pro-



priété et la compétition sportives ;

- Statuer sur tous les dossiers à caractère disciplinaire relatifs aux affaires de dopage ;
- Participer aux études et re-

cherches et au développement de la recherche scientifique en matière de lutte contre le dopage ainsi que les moyens et méthodes de sa découverte.

Depuis la ratification par le Maroc de la Convention internationale contre le dopage dans le sport en 2009, ces missions ont été assurées par une Division du ministère de la jeunesse et des Sports appelée « médecine du sport ». Mais les pouvoirs publics ont décidé de la création d'une Agence gouvernementale dotée de la personnalité morale afin qu'elle dispose

des moyens financiers, matériels et humains pour jouer pleinement son rôle.

Une dame à la tête de l'AMAD

Le démarrage effectif de l'AMAD est en lieu après la nomination d'une présidente en la personne du Docteur Fatma Abouali en septembre 2020.

Médecin de formation ayant suivi d'autres formations spécialisées en chimie et en médecine du sport, elle est considérée comme la seule marocaine habilitée à assumer cette responsabilité durant plus qu'elle avait une grande expérience de par ses fonctions précédentes au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports en tant que Chefaine de la Division de médecine du sport. C'est elle qui a mis en place l'organigramme de l'Agence et finalisé tous les documents du travail.

Actuellement, l'AMAD a ouvert plusieurs chantiers en vue de sensibiliser tous les intervenants dans le domaine du sport. Elle a été reconnue par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et fait partie, désormais, du réseau mondial qui défend l'intégrité du sport et l'éthique sportive.



صَلَاتُكَ يَا كِبْرِيَاءَ الْمَلِكِ مُحَمَّدِ بْنِ عَبْدِ الْمَلِكِ بِصَيْرُ اللَّهِ

À l'occasion de la fête de la Jeunesse

La Présidente, le Conseil d'Administration et l'ensemble des collaborateurs de l'Agence Marocaine Antidopage

Ont l'honneur de présenter à

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

que Dieu L'assiste

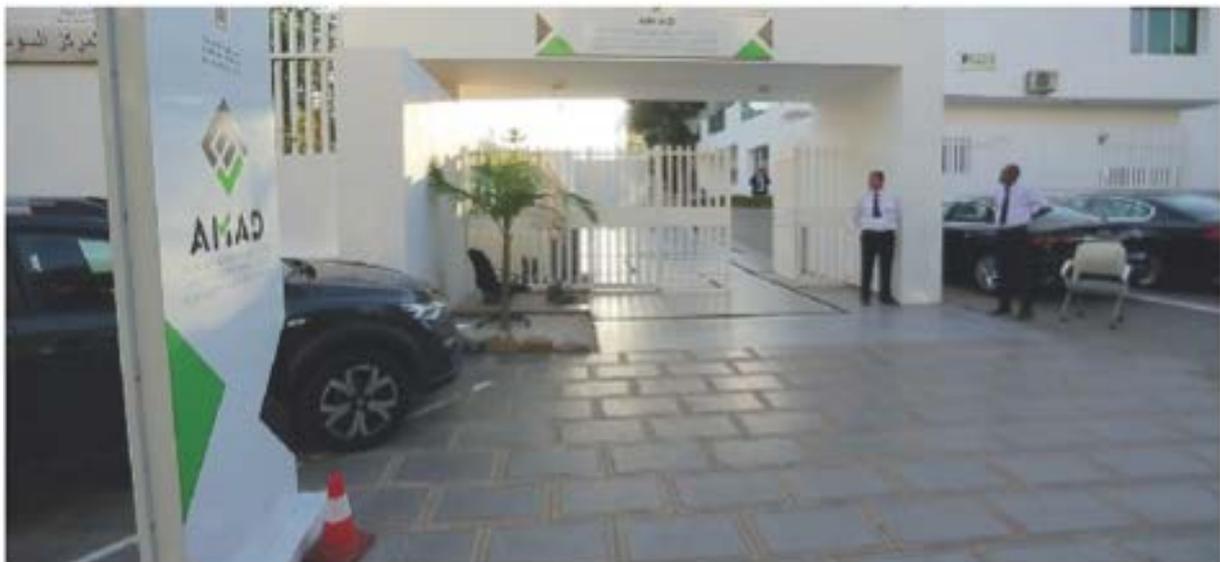
Leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à
Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, à
Son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija et à
Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la famille Royale
Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au Glorieux Trône Alaouite





Pour un sport non dopé

« L'Agence Marocaine Anti Dopage au service des sportifs »



Malak EL ALAMI

L'Agence Marocaine AntiDopage (AMAD) avec la participation de la Marocaine des journalistes sportifs s'appretent à organiser un séminaire, au jourd'hui mercredi 19 octobre, au profit des journalistes sportifs sous le thème : «L'Agence Marocaine Anti Dopage au service des sportifs».

L'AMAD continue d'inscrire son action dans l'objectif d'instaurer une culture anti-dopage au Ma-

roc, contribuant ainsi à la protection de la crédibilité du sport. Evénement en question a été programmé dans une optique de promouvoir la lutte contre le dopage, en engageant les journalistes sportifs dans la question, leur permettant ainsi de participer dans l'éducation et la sensibilisation des citoyens au « sport propre ».

Depuis sa création en 2021, l'Agence Marocaine AntiDopage s'est engagée vivement à prendre toutes les mesures qui

s'imposent pour prévenir et lutter contre le dopage. Cette pratique qui nuit à la santé des sportifs est au cœur des activités de l'AMAD. Les chiffres en sont les preuves : 693 contrôles ont été réalisés jusqu'au 31 août 2022, dont 360 hors compétition et 333 en compétition, selon les données collectées par l'AMAD. Jusqu'au septembre 2022, l'agence a pu effectuer 34 séances de sensibilisation, auprès de 15 disciplines sportives, avec 1586 bénéficiaires dont 1140 sportifs.

L'Agence Marocaine AntiDopage propose également dans le cadre de cet événement, un programme riche et complet, faisant intervenir plusieurs experts en la matière. Le séminaire en question, s'axera sur l'expérience mondiale dans la lutte contre le dopage et le rôle du Royaume dans ce domaine. Il présentera ainsi l'importance de l'éducation et le rôle de la presse sportive dans la réalisation de cet objectif.

Cet événement sportif consti-

tuera aussi une occasion pour donner un petit aperçu sur l'agence et ses réalisations depuis son lancement. Dans le même sillage, deux ateliers sont prévus pour aborder la question relative à l'engagement du Maroc dans la lutte antidopage ainsi que les droits et les responsabilités des sportifs. Pour conclure en beauté, des conventions de partenariat seront signées et aussi l'inauguration officielle par le ministre des Sports du siège de l'AMAD.



Hommage

Docteur Boujemaâ Zahi primé par l'AMAD

Mostafa YASSINE

Boujemaâ Zahi, ex-médecin de l'équipe nationale marocaine et de l'équipe des FAR, a été récompensé vendredi dernier à Fès par l'Agence Marocaine Anti Dopage (AMAD) pour ses efforts dans la lutte contre le dopage.

Docteur en médecine, il se spécialise en médecine du

sport pour devenir un des premiers à avoir ce titre et le médecin attitré de l'équipe de l'ASFAJ.

Lorsque le Maroc commence son combat contre le dopage en sport, Boujemaâ Zahi fut un des premiers piliers de cette bataille.

Au sein de l'Association de médecine du sport, il assure la formation de plusieurs généra-

lions de médecins.

A signaler qu'à Fès où l'AMAD était partenaire du 8ème Congrès de la Société Marocaine de Toxicologie Clinique et Analytique, une cérémonie d'hommage et de reconnaissance a été organisée en l'honneur de certaines personnalités qui ont contribué dans le domaine de la médecine.



| le 17 septembre 2022 : émission télévisée «الأسبوع الرياضي» sur la lutte antidopage sur la chaine Télé Maroc

BUDGET 2022

AMAD

الوكالة المغربية لمكافحة المنشطات
+0530.80.00.00 +0530.80.00.00 +0530.80.00.00
Agence Marocaine Antidopage

اللقاح ضد فيروس كورونا
تحسين رأس المال البشري
السلامة | الصحة | البيئة
05 30 80 00 00

Le budget de l'AMAD au titre de l'année 2022 a été élaboré dans la perspective de doter l'AMAD des moyens nécessaires pour réaliser sa mission de lutte contre le dopage.

L'enveloppe budgétaire programmée pour 2022 était de 25.579.800,00 Dhs. Elle a été répartie comme suit :

- ◆ Dépenses d'exploitation : **24.079.800,00 Dhs**
- ◆ Dépenses d'investissement : **1.500.000,00 Dhs**

Réalisations au 31/12/2022

Les réalisations du budget d'investissement au titre de l'année 2022 ont atteint **1.015.184,16DHS**, représentant **68%** des prévisions.

Le montant des paiements relatives au budget **2022** était de **984.516,96 DHS**, soit 97% des engagements effectués.

L'engagement du budget d'exploitation a atteint **10.722.448,4 DHS**, alors que les paiements étaient de **8 994 969,4**, soit **84%** des engagements effectués.

La trésorerie de l'AMAD a dégagé un solde de **16.504.536,29 Dhs** résultant des opérations suivantes :

Désignation	Débit	Crédit
Solde reporté au 1/1/2022		19 343 050,45
Paiement investissement	1 233 168,96	
Paiement Exploitation	9 605 345,20	
Déblocage subvention 2022		8 000 000,00
Total	10 838 514,16	27 343 050,45
Solde au 31 Décembre 2022		16 504 536,29

TERMES GÉNÉRAUX

A

ADAMS

Acronyme pour Système d'administration et de gestion antidopage (Anti-Doping

Administration and Management System – ADAMS). Il permet aux sportifs et aux organisations antidopage d'entrer et de partager des données liées aux contrôles antidopage.

AMA

L'Agence mondiale antidopage (AMA) est l'organisation internationale indépendante créée en 1999 pour promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes au plan international.

AMAD

L'Agence Marocaine Antidopage (AMAD) est l'Autorité publique indépendante nationale créée en 2021. Elle est la seule organisation nationale antidopage compétente pour le Maroc

AUT

Acronyme pour Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. Il s'agit d'une autorisation accordée par une organisation antidopage à un sportif présentant un dossier médical documenté lui permettant d'utiliser un médicament contenant une substance (ou éventuellement une méthode) normalement interdite.

Autorité de contrôle

Autorité responsable de la collecte et du transport d'échantillons lors de contrôles en compétition ou hors compétition et/ou de la gestion des résultats d'analyse, par ex. le Comité international olympique, l'Agence mondiale antidopage, les Fédérations Internationales, les organisations nationales antidopage.

C

Chaîne de possession

Séquence standard de personnes ou d'organisations responsables d'un échantillon de contrôle antidopage, à compter de la réception de l'échantillon jusqu'à ce que celui-ci soit reçu par le laboratoire pour analyse.

Code mondial antidopage

Le Code élaboré par l'AMA est le document de référence offrant un cadre aux politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques.

Les « principes » qu'il énonce sont obligatoires en vertu de la Convention de l'UNESCO.

Compétition

Une épreuve unique, un match de football ou une course de 100 mètres sont des compétitions. La différence entre une compétition et une manifestation est opérée par le règlement de la Fédération internationale concernée.

Conseil de fondation de l'AMA

Instance décisionnelle et de contrôle de l'AMA, composée à parts égales de représentants du Mouvement olympique et des gouvernements.

Contrôle

Partie du processus global de contrôle du dopage comprenant la planification des contrôles, la collecte des échantillons, leur transport au laboratoire puis leur analyse.

Contrôle ciblé

Sélection de sportifs opérée sur une base non aléatoire en vue de contrôles à un moment précis, par exemple en fonction de résultats analytiques ou d'informations.

Contrôle du dopage

Processus englobant la planification des contrôles, la collecte des échantillons et leur manipulation, l'analyse en laboratoire, la gestion des résultats, les auditions.

Contrôle inopiné

Contrôle qui a lieu sans avertissement préalable du sportif et au cours duquel celui-ci est escorté en permanence durant la phase préalable au contrôle, depuis sa notification jusqu'à sa prise en charge par le préleveur.

Contrôle manqué

Constat d'une conduite établissant le manquement d'un sportif. Le sportif a la responsabilité d'être disponible pour un contrôle un jour donné, à l'endroit et à la période fixés par les informations sur sa localisation qu'il a fournies au préalable.

Convention de l'UNESCO

La Convention internationale contre le dopage dans le sport a été préparée par les gouvernements sous l'égide de l'UNESCO et adoptée à l'unanimité par la Conférence générale de l'UNESCO le 19 octobre 2005. Il s'agit d'un traité multilatéral se référant notamment aux « principes » du code mondial antidopage.

E

Échantillon/Prélèvement

Matrice biologique recueillie dans le cadre d'un contrôle antidopage.

Escorte

Agent officiel formé et autorisé, par l'organisation antidopage, à exécuter des tâches spécifiques, dans le cadre des opérations de contrôle.

F

Fédération internationale (FI)

Organisation internationale non gouvernementale dirigeant un ou plusieurs sports au plan mondial.

G

Gestion des résultats

Procédure d'instruction préliminaire de violations éventuelles des règles antidopage.

Groupe cible (de sportifs soumis à des contrôles)

Groupe de sportifs de haut niveau ou professionnels ou ciblés, identifiés par chaque Fédération internationale ou organisation nationale antidopage qui, dans le cadre de leur localisation, sont assujettis à la fois à des contrôles en compétition et hors compétition.

I

InaDo

Association d'organisations nationales antidopage.

Informations sur la localisation des sportifs

Informations fournies par le sportif ou par un représentant désigné par le sportif, détaillant sa localisation sur une base quotidienne afin de permettre la réalisation éventuelle de contrôles sans préavis.

L

Laboratoire accrédité par l'AMA

Laboratoire antidopage accrédité par l'AMA en conformité avec le Standard international pour les laboratoires (SIL), appliquant des méthodes et procédés d'analyse. Dans le monde, 34 laboratoires sont accrédités par l'AMA pour réaliser les analyses antidopage.

Liste des interdictions

La liste identifiant les substances et méthodes interdites dans le sport

M

Manifestation sportive nationale

Manifestation sportive organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire (ex. championnat d'athlétisme).

Manifestation sportive internationale

Manifestation sportive pour laquelle un organisme sportif international :

- 1° soit édicte les règles qui sont applicables à cette manifestation ;
- 2° soit nomme les personnes chargées de faire respecter les règles applicables à cette manifestation.

Constituent des organismes sportifs internationaux :

- 1° le Comité international olympique et le Comité international paralympique ;
- 2° une fédération sportive internationale signataire du code mondial antidopage;
- 3° une organisation responsable d'une grande manifestation sportive internationale signataire du code mondial.

O

Observateurs indépendants (OI)

Équipe d'experts antidopage désignés par l'AMA, qui assistent au processus de contrôle antidopage lors de certaines manifestations et rendent compte de leurs observations.

Organisation antidopage (OAD)

Organisation responsable de l'adoption de règles relatives au processus de contrôle du dopage, de son engagement,

de sa mise en œuvre ou de l'application de tout volet de ce processus. Ceci comprend par exemple le Comité international olympique, d'autres organisations responsables de grands événements sportifs qui effectuent des contrôles lors de manifestations sous leur responsabilité, l'AMA, les Fédérations internationales et les organisations nationales antidopage.

Organisation nationale

antidopage (ONAD)

Entité désignée par un État comme autorité principale responsable de l'adoption et de la mise en œuvre des règlements antidopage, du prélèvement

des échantillons, de la gestion des résultats et de la tenue des auditions, au plan national. L'AMAD est une ONAD.

P

Passeport biologique du sportif

Mode de détection indirecte du dopage et outil de ciblage des contrôles (voir contrôle ciblé).

Son principe fondamental est basé sur le suivi de variables biologiques sélectionnées qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle de substances ou méthodes dopantes. Le passeport biologique de l'Athlète est utilisé pour remplir le double objectif de poursuivre de possibles violations des règles antidopage selon l'article 2.2 du Code mondial antidopage – usage ou tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite – et d'appuyer un ciblage plus efficace des sportifs dans le cadre du contrôle conventionnel du dopage.

Personnel d'encadrement du sportif

Tout entraîneur, soigneur, directeur sportif, agent, personnel d'équipe, officiel, personnel médical ou paramédical qui est en relation avec un sportif participant à des compétitions ou s'y préparant.

Phase de prélèvement des échantillons

Englobe toutes les activités séquentielles impliquant directement le sportif, de sa notification jusqu'au moment où il quitte le poste de contrôle du dopage après avoir fourni son (ses) échantillon(s).

Poste de contrôle du dopage

Lieu où se déroule la phase de recueil des échantillons.

Agent de contrôle de dopage

Personne chargée d'effectuer les contrôles antidopage. Les ACDs doivent être agréés par l'AMAD.

R

Résultat d'analyse anormal

Rapport d'un laboratoire accrédité par l'AMA ou d'une autre instance approuvée par l'AMA habilitée à réaliser des analyses, révélant la présence dans un échantillon d'une substance interdite ou d'un de ses métabolites ou marqueurs (y compris des quantités élevées de substances endogènes) ou l'usage d'une méthode interdite.

Un résultat d'analyse anormal ne signifie pas nécessairement qu'il y a violation de règles antidopage. Un sportif peut en effet disposer d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques pour la substance en question.

S

Sportif

Est un sportif toute personne qui participe ou se prépare :

- 1° soit à une manifestation sportive organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire;
- 2° soit à une manifestation donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature ;
- 3° soit à une manifestation sportive internationale.

Standard international

Standard adopté par l'AMA en lien avec le Code mondial antidopage. L'AMA a élaboré huit Standards internationaux destinés à harmoniser différents domaines techniques de l'antidopage.

R

Tribunal arbitral du sport (TAS)

Institution indépendante de tout organisme sportif offrant ses services dans le but de faciliter la résolution des litiges en matière de sport par la voie de l'arbitrage ou de la médiation, au moyen d'une procédure adaptée aux besoins spécifiques du monde sportif.

U

UGPBS

L'unité de gestion du profil biologique du sportif a pour mission de traiter les données biologiques en vue de l'établissement et l'interprétation du profil biologique.

TERMES SCIENTIFIQUES

A

ACTH (adreno-cortico-trophic-hormone)

Hormone corticotrope sécrétée par le lobe antérieur de l'hypophyse. Cette hormone est stimulée par l'hypothalamus et par l'hormone antidiurétique. Elle active la croissance ainsi que le développement du cortex surrénalien et stimule la sécrétion de glucocorticoïdes, hormones qui interviennent dans les mécanismes de défense de l'organisme vis-à-vis du stress. Elle pourrait intervenir directement dans la régulation de l'humeur et de l'anxiété. Les sports les plus visés par la prise de cette substance sont ceux nécessitant une haute dépense énergétique.

Agents anabolisants

Ce sont des agents chimiques ou médicamenteux qui augmentent la masse musculaire. On distingue, parmi les agents anabolisants, les stéroïdes anabolisants androgènes qui peuvent être exogènes (la production ne se fait pas naturellement par l'organisme humain) ou endogènes (la production se fait naturellement par l'organisme humain) et les autres agents anabolisants. Beaucoup dérivent de la testostérone, l'hormone sexuelle mâle ; en parallèle de leurs effets anabolisants, ils permettent d'augmenter la force et la puissance musculaires. Tous les agents anabolisants sont interdits en permanence (en et hors compétition).

Agents masquant

Catégorie de substances ayant la capacité d'interférer avec l'excrétion urinaire des substances interdites, d'augmenter le volume plasmatique ou de dissimuler leur présence dans les prélèvements effectués lors des contrôles antidopage. On peut citer par exemple les diurétiques. La consommation d'agents masquant est interdite en permanence (en et hors compétition).

Agonistes P Par-delta

Les PPARs sont des composés naturels de l'organisme qui, après avoir été activés, vont surfixer la zone de régulation de l'expression de certains gènes. PPAR-delta est une forme particulière de PPAR qui contrôle l'expression de nombreux gènes impliqués dans l'oxydation des acides gras. Les agonistes PPAR-delta sont des substances chimiques, qui après avoir été administrés, viennent activer PPAR-

delta ; ces agonistes améliorent les performances physiques de modèles animaux, mais n'ont jamais été évalués chez l'Homme compte tenu de la gravité de leurs effets secondaires. Le premier agoniste PPAR-delta étudié, le GW-501516 a de graves conséquences sur la santé, ce qui a conduit l'industrie pharmaceutique à arrêter son développement en tant que médicament.

Analyse

L'analyse consiste à déterminer les constituants d'un produit. Il y a séparation d'un composé pour identification (analyse qualitative) ou dosage (analyse quantitative) de ses composants. Dans le cadre des contrôles antidopage, les laboratoires procèdent à des analyses, notamment des urines des sportifs, afin de déceler la présence de substances interdites.

Antalgique.

On dit d'un produit qu'il effectue une action antalgique lorsqu'il permet d'atténuer ou de calmer la douleur.

Apeline

C'est une petite protéine (peptide) produite dans les conditions physiologiques par plusieurs tissus de l'organisme, qui joue un rôle de régulateur métabolique du muscle squelettique. Les résultats préliminaires de travaux actuellement en cours sur modèles animaux semblent lui attribuer des effets d'amélioration des performances.

B

Benzoylcocgonine

Il s'agit du métabolite principal de la cocaïne. Sa mise en évidence dans le sang, les urines ou les phanères signale une consommation de cocaïne.

Bêta-2 agonistes (ou bêta-2 mimétiques)

Catégorie de substances interdites dont l'usage provoque une augmentation de la fréquence cardiaque et un relâchement des muscles bronchiques. Ils entrent dans la composition de nombreux médicaments utilisés face à des manifestations asthmatiformes. À fortes doses, ils ont aussi des effets anabolisants, notamment le clenbutérol. Ces substances sont interdites en permanence (en et hors compétition). Le Salbutamol, le Salmétérol et Formotérol sont les seuls bêta-2 agonistes autorisés par inhalation, à des doses thérapeutiques spécifiées.

Bêta-bloquants

Catégorie de substances interdites utilisées pour réguler et ralentir la fréquence cardiaque. Ils permettent une diminution des tremblements et tempèrent les émotions. Ces substances sont interdites dans certains sports, en particulier d'adresse (exemple : tir à l'arc).

Cannabis

Plante dont le principe actif responsable des effets psychoactifs est le tétrahydrocannabinol (THC). Sa concentration dans la plante est très variable selon sa provenance. La cession à l'organisme de ce THC dépend des modalités de consommation. Substance fréquemment détectée, le THC s'accumule dans l'organisme et s'en élimine sur une très longue période. Tous les cannabinoïdes sont interdits en compétition.

Cocaïne

Elle se présente généralement sous la forme d'une fine poudre blanche, cristalline et sans odeur. Puissant stimulant du système nerveux central, elle est aussi un vasoconstricteur périphérique. Elle est classée comme stupéfiant. L'usage provoque une euphorie immédiate, un sentiment de toute-puissance intellectuelle et physique et une certaine indifférence à la douleur et à la fatigue. Ces effets laissent place ensuite à un état dépressif et à une anxiété que certains apaisent par une prise d'héroïne ou de médicaments psychoactifs. La cocaïne est un stimulant interdit en compétition. Compléments alimentaires

Les compléments alimentaires ont pour but de compléter le régime alimentaire normal et constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet neutre nutritionnel ou physiologique. Ils peuvent contenir des substances interdites, identifiées ou non sur l'étiquetage.

Créatine

Composé azoté naturel de l'organisme, la créatine est principalement présente dans les fibres musculaires. Elle entre dans la composition du substrat utilisé dans le métabolisme énergétique anaérobie alactique. La moitié de la créatine du corps humain provient de la nourriture alors que l'autre est synthétisée à partir de certains acides aminés.

D

DHEA

La dihydroépiandrostérone est une hormone stéroïdienne sécrétée par les glandes surrénales. Sa production diminue avec l'âge et elle a été associée au vieillissement naturel de l'homme et de la femme. Cette substance est interdite en permanence (en et hors compétition) et entre dans la classe des stéroïdes anabolisants androgènes endogènes.

Dossiers analytiques

Les dossiers dressés suite au contrôle sont dits analytiques car ils résultent de l'analyse physico-biochimique du prélèvement.

Diurétiques

Médicaments favorisant l'excrétion urinaire de différents ions et composés, se traduisant par une augmentation du volume des urines émises. Les produits masquants accélèrent, retardent l'élimination de substances interdites, ou diluent leurs métabolites dans les urines, ce qui peut rendre les contrôles faussement négatifs. Ils peuvent aussi modifier les paramètres hématologiques. Les diurétiques sont des substances interdites en permanence (en et hors compétition).

E

Effets psychoactifs

Action d'un médicament permettant d'atténuer ou de faire disparaître une souffrance psychique (fatigue, anxiété, dépression, etc.).

ELISA

Le test ELISA (acronyme de Enzyme Linked ImmunoSorbent Assay) est un test immunologique destiné à détecter et/ou doser une substance spécifique dans une matrice biologique.

EPO

L'érythropoïétine (EPO) est une hormone synthétisée par le rein, induisant une activation et une prolifération des précurseurs des globules rouges

dans la moelle osseuse. Elle corrige les anémies sévères, particulièrement chez les insuffisants rénaux. La prise d'EPO améliore le transport d'oxygène vers les muscles, permettant l'augmentation de la durée d'entraînement en retardant l'apparition de la fatigue. La prise d'EPO permet d'augmenter les capacités cardio-respiratoires, ce qui se traduit par une meilleure diffusion de l'oxygène au cours de l'exercice. Il s'agit d'une substance interdite en permanence (en et hors compétition) et qui entre dans la classe S2 des hormones peptidiques, facteurs de croissance et substances apparentées.

Érythropoïèse

Ensemble des processus de production des érythrocytes (globules rouges) dans la moelle osseuse rouge à partir de cellules souches indifférenciées, sous la dépendance de l'érythropoïétine (EPO). L'érythropoïèse débute par une cellule souche pluripotente de la moelle osseuse qui, après prolifération, permet de former des millions de cellules souches matures et aboutit à des globules rouges (érythrocytes) en grand nombre.

F

Formotérol

Substance servant à prévenir et à traiter les problèmes respiratoires reliés à l'asthme, la bronchite chronique et l'emphysème. Il agit en relâchant les muscles dans les voies aériennes des poumons, facilitant ainsi la respiration. Il s'agit d'une substance qui entre dans la classe des bêta-2 agonistes.

G

Gène

Un gène désigne une unité d'information génétique transmise par un individu à sa descendance, par reproduction sexuée ou asexuée. Il est localisé sur un chromosome et est responsable de la production de protéines spécifiques qui sont le support des caractères héréditaires. L'ensemble des gènes d'un individu constitue le génome. Le dopage génétique constitue une modalité potentielle de dopage.

Glucocorticoïdes

L'utilisation d'un glucocorticoïde en pratique sportive repose sur son effet antalgique dû à son action anti-inflammatoire qui soulage la douleur. Il possède également un effet euphorisant qui provoque une surexcitation. Il stimule la volonté et recule le seuil de la perception de la fatigue au cours de l'effort. Les glucocorticoïdes sont interdits en compétition lorsqu'ils sont administrés par voie orale, intraveineuse, intramusculaire ou rectale.

H

HBOCs (Hemoglobin-based oxygen Carriers)

Substituts sanguins développés par le domaine médical afin de pallier le manque croissant de sang humain pour les transfusions. Ce sont des molécules d'hémoglobine d'origine humaine ou animale modifiées par des agents chimiques. Dans la mesure où cette hémoglobine de synthèse peut contribuer à l'amélioration des performances d'un athlète en augmentant le transport d'oxygène par le sang, l'administration de ces HBOCs est prohibée.

Hormone de croissance humaine (GH)

Hormone responsable de la croissance du squelette, des organes et des muscles. À l'hôpital, elle est utilisée sous forme de GHRh pour traiter les retards de croissance. Elle porte alors le nom de somatotropine. À usage répété, elle permettrait indirectement une augmentation de la masse musculaire. Il en résulte une amélioration de la force et de la vitesse de contraction musculaire. Elle augmente la lipolyse et en conséquence favorise l'utilisation des acides gras. Il s'agit d'une substance interdite en permanence (en et hors compétition) qui entre dans la classe des hormones et substances apparentées.

Hormones peptidiques et substances apparentées

Les hormones sont des substances chimiques élaborées par un groupe de cellules ou un organe et qui exercent une action spécifique sur un autre tissu ou un autre organe. Les hormones présentent la particularité d'être difficilement détectables puisqu'elles sont fabriquées par l'organisme et qu'il est souvent très difficile de déterminer leur origine endogène ou exogène. Les hormones et substances apparentées sont interdites en permanence (en et hors compétition).

Hypertension artérielle (HTa)

L'hypertension artérielle est définie par une pression artérielle trop élevée. En matière de dopage, il s'agit d'un risque lié à la consommation de stimulants.

I

IRMS

Acronyme de cette méthode d'analyse permet de distinguer les stéroïdes endogènes des stéroïdes exogènes par l'analyse du rapport isotopique C12/C13

M

Manifestations asthmatiformes

États pathologiques de l'appareil pulmonaire, caractérisés par une bronchoconstriction et une augmentation des résistances des voies aériennes (plus particulièrement des petites voies aériennes) et donc une augmentation du travail respiratoire. Ces manifestations justifient en première intention, la prescription de bêta-2 mimétiques.

Marqueur

Composé, ensemble de composés ou paramètres biologiques qui témoignent de l'usage d'une substance ou d'une méthode interdite.

Meldonium

Substance qui agit comme inhibiteur de l'oxydation des acides gras, agissant sur la synthèse de la carnitine, dont l'effet attendu est de réduire la consommation d'oxygène.

Métabolisme

Ensemble des transformations moléculaires et de transferts d'énergie qui se déroulent de manière ininterrompue dans les cellules des organismes vivants. Ces transformations coïncident avec un processus ordonné, qui fait intervenir d'une part des mécanismes de dégradation (catabolisme) et de synthèse organique (anabolisme), et d'autre part des processus de transformation d'énergie.

Métabolite

Toute substance qui résulte d'une biotransformation.

Métabolome urinaire

Le métabolome représente l'ensemble des métabolites (300 à 500) et dégradés des protéines exprimées par le génome humain en un temps donné. Ce sont des acides aminés, des acides gras, des nucléotides et de multiples petites molécules identifiées dans les urines, le plus souvent par spectrométrie de masse.

Méthadone

Substance analgésique utilisée comme substitut des opiacés chez les consommateurs d'héroïne. En tant qu'analgésique narcotique, elle est utilisée pour soulager des douleurs sévères. Il s'agit d'une substance interdite en compétition qui entre dans la classe des narcotiques.

Méthylphénidate

C'est un stimulant spécifié qui entre dans la composition des principaux médicaments indiqués pour les syndromes d'hyperactivité et de déficits de l'attention.

N

narcotiques

Classe de substances interdites capables d'induire, chez l'être humain et chez l'animal, un état proche du sommeil et qui affectent la sensibilité. Les narcotiques sont utilisés pour supprimer ou atténuer la sensibilité à la douleur et provoquer une impression de bien-être. Il s'agit d'une classe de substances interdites en compétition.

O

Opiacés

Substances dérivées de l'opium et agissant sur les récepteurs de substances endogènes, les endorphines. Les substances actives sur ces récepteurs d'origine synthétique sont désignées par le terme d'opioïdes. Les opiacés et opioïdes sont classés parmi les narcotiques qui sont interdits en compétition.

P

Péginésatide

Cette petite protéine (peptide) commercialisée sous le nom d'Hématide a pour propriété de se fixer sur les récepteurs de l'EPO et de reproduire ses effets biologiques, notamment sur la stimulation de l'érythropoïèse. Cette substance est donc très efficace sur l'augmentation de la capacité de transport de l'oxygène.

Phanères

Les phanères désignent la production épidermique apparente (poils, cheveux, plumes, écailles, griffes, ongles, dents, cornes). Lors d'un contrôle antidopage, outre l'urine et le sang, le prélèvement peut s'effectuer sur les phanères.

Physiologie

Science des fonctions et des constantes du fonctionnement normal des organismes vivants, aussi bien unicellulaires que pluricellulaires. La physiologie étudie également les interactions d'un organisme et de son environnement. S'agissant du sport et du dopage, on s'intéresse à la physiologie de la pratique intensive du sport et ses éventuels retentissements pathologiques.

Principe actif

Molécule qui dans un médicament possède un effet thérapeutique. Cette substance est, la plupart du temps, en très faible proportion dans le médicament par rapport aux excipients.

R

REDDI

Il s'agit d'une petite protéine naturelle, de régulation endogène, qui a pour effet de freiner le développement de la masse musculaire.

RSR13

Également appelé Efaxproxiral, il s'agit d'un modificateur synthétique de l'affinité de l'hémoglobine pour l'oxygène qui entre dans la classe de méthodes interdites relatives à l'amélioration du transfert d'oxygène.

S

Salbutamol

Agoniste des récepteurs bêta-2 adrénergiques à courte durée d'action, utilisé dans le soulagement des bronchospasmes dans des états tels l'asthme et les broncho-pneumopathies chroniques obstructives. En l'absorbant, les sportifs cherchent à améliorer la fonction respiratoire. Il s'agit d'une substance qui entre dans la classe des bêta-2 agonistes

Stabilisateurs de HIF

Comme de très nombreuses protéines de l'organisme, l'EPO est synthétisée par un gène dont l'activité est sous le contrôle d'un facteur induit par l'hypoxie (HIF, hypoxia-inducible factor).

Dans les conditions normales, ce facteur HIF est spontanément détruit et ne joue aucun rôle. Au cours de l'exposition à l'hypoxie, HIF est stabilisé et permet, entre autres, de synthétiser l'EPO.

Stimulant

Substance qui augmente l'activité du système nerveux sympathique facilitant ou améliorant le fonctionnement de certains organes. Il y est fait recours dans un but thérapeutique pour augmenter la vigilance mais certains d'entre eux

sont utilisés de manière détournée pour un usage « récréatif », de même que pour augmenter la tolérance de séances d'entraînement ou supprimer l'appétit. Les stimulants induisent un sentiment d'euphorie ou/ et un sentiment d'éveil. Cette classe inclut, entre autres, les amphétamines, les métamphétamines, la cocaïne* et le modafinil.

Synacthène®

Molécule synthétique correspondant à la corticotrophine naturelle sécrétée habituellement par les cellules situées dans la partie antérieure de l'hypophyse (antéhypophyse) et qui stimule la sécrétion de glucocorticoïdes (cortisone) par la partie corticale des glandes surrénales (glandes endocrines situées au-dessus de chaque rein).

T

Terbutaline

Bêta-2 agoniste (ou mimétique) indiqué dans toutes les manifestations asthmatiformes, et dont l'usage reste interdit, donc soumis à AUT.

Transfusion

Opération consistant à injecter du sang ou des dérivés sanguins par voie intraveineuse. On distingue les transfusions autologues (injection de son propre sang) et les transfusions homologues (injection de sang prélevé sur une autre personne possédant un groupe sanguin compatible). Le recours à cette méthode permet d'augmenter la quantité de globules rouges dans le sang et donc de transporter davantage d'oxygène vers les muscles. Cette méthode est interdite en permanence et entre dans la classe des méthodes interdites relative à l'amélioration du transfert d'oxygène.

CONTACT INFO



Secteur 23, avenue Sophora,
Hay Riad, Rabat 10110



contact@amad.ma



+212 (0) 5 37 57 23 65